

NOTE DE REVUE DE RAP (Formulaire)

1. Données de base du projet/programme				
Pays:	Guinée	Référence SAP du projet:	P-GN-AA0-009	
Titre du projet :	Projet de développement de la Pêche Artisanale et de la Pisciculture (PDPAP)			
Secteur: Sous-secteur	Pêche		Evaluation	Actuel
Thème	Pêche artisanale maritime et continentale et Aquaculture	Coût total du projet (MUC)	10,110000	7,260195
Montant annulé (MUC)	0,522.551	Prêt (MUC) FSN	5,000000	4,477.449
Date de RAP	Avril 2011	Cofinancement (MUC) • AFD • Gouvernement	5,110000 4,170000 0,940000	2,782746 1,557218 1,225528
Date de RAP-EVN	juin 2011	Date d'approbation par le Conseil d'administration	01/04/2000	07/06/2000
Partenaires	Gouvernement	Date d'entrée en vigueur du prêt	01/09/2001	25/11/2000
		Date d'achèvement du projet	31/12/2005	31/12/2009
Responsables du projet (Noms)	Désignation (Siège or BE)		De (mm/aa)	A (mm/aa)
F. J. M. Perrault A. Beilleh Aly Abou-Saba C. Spencer E. G. Taylor-Lewis Ken B. Johm Dougou Keita O. Aw E. Doté K.A. Dia L. Gbeli M. Souleye K. /Consultant	Directeur Régional Directeur Sectoriel, OSAN Directeur Sectoriel, OSAN Directeur Sectoriel, OCAR Directeur, OCDW Chef de Division, OSAN.4 Chef de Division, OSAN.2 Chef de Division, OCDW.4 Chef de Division, pi. OCDW.4 & OCAR.2 Chargé du Projet Chargé du Projet Chargé de Projet/Chef de mission du RAP		mars 2007 avril 2011 mars 2007 mars 2002 juin 2000 mars 2007 juin 2006 avril 2000 janv. 2002 avril 2000 janv. 2008 janv. 2006	avril 2011 juillet 2006 mars 2002 mars 2007 déc.2002 déc.2005 déc.2006 avril 2011
Evalueur/consultant: A. Gombe		Reviser/Chargé du projet: M. Diomandé & F. Turay		

2. Description du projet

a. Bien-fondé du projet et Impacts attendus:

La Guinée dispose des ressources halieutiques relativement importantes avec un potentiel de développement intéressant dans les domaines de l'aquaculture. En effet, le pays dispose d'une frange côtière et d'un important plateau continental traversé par un dense réseau hydrographique qui lui confère des grandes ressources hydriques et des potentialités halieutiques importantes encore faiblement exploitées. Malgré ce potentiel remarquable et des conditions naturelles favorables, le secteur de la pêche et de l'aquaculture est resté peu développé et sa contribution dans l'économie nationales encore très limitée. Mais, le gouvernement guinéen accorde une grande priorité au développement des secteurs de la pêche et de la pisciculture dans le cadre de la mise en œuvre de ses politiques sectorielles et stratégie de lutte contre la pauvreté et de relance de l'économie nationale avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers.

Le bien-fondé du projet de développement de la pêche artisanale et de la pisciculture (PDPAP) découlait de la volonté du Gouvernement et de la Banque de lever ces contraintes majeures qui entravent encore le

développement durable de la pêche et de l'aquaculture afin de donner à ces deux sous-secteurs le rôle qui doit être le leur dans l'économie du pays, notamment dans la création de richesses, l'allègement de la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire et l'amélioration des conditions de vies des populations locales. Le présent projet de développement de la pêche artisanale et de la pisciculture (PDPAP) s'inscrivait dans le cadre du renforcement des acquis de l'Opération de développement de la pêche et de l'aquaculture en Guinée (ODEPAG) financée en 1984 conjointement par la Banque, la BADEA et le gouvernement guinéen. Ce projet avait permis de doubler en dix ans la production annuelle de la pêche artisanale qui était passée de 25.000 tonnes à 54.000 tonnes, de renforcer la surveillance des zones de pêche des côtes guinéennes et diminuer le nombre des infractions de pêche illicite, et surtout d'assurer une meilleure connaissance des ressources halieutiques disponibles du pays. Malgré ces bons résultats, le potentiel de développement de l'aquaculture et des pêches continentale et artisanale maritime de la Guinée est encore sous exploité et la consommation per capita de poisson encore très faible (13,4 kg/an comparée à celle des autres pays de la sous-région). En effet, le développement du secteur de la pêche est toujours confronté à des contraintes majeures liées essentiellement à l'absence : (i) d'infrastructures de débarquement (services à terre), (ii) de crédit approprié aux opérateurs de la filière, et (iii) de la faible surveillance côtière.

Dans ce contexte, le PDPAP devait donc de pallier à ces contraintes majeures pour garantir une gestion durable des ressources halieutiques du pays en mettant l'accent sur : (i) la protection des stocks par la surveillance étroite de la zone côtière maritime ; (ii) le renforcement des activités de recherche halieutique ; (iii) la formation des pisciculteurs, et la construction d'une écloserie ; (iv) la mise en place d'un système de crédit et l'appui à donner aux femmes pour leurs activités de mareyage et de commercialisation ; (v) la construction des bases de pêche; et (vi) le financement, par le biais d'une ligne de crédit, des acteurs de la filière pour la réalisation des infrastructures de services (entre autres traitement et transformation de la production débarquée). Le développement de pisciculture, de la pêche artisanale et continentale devait entraîner une grande disponibilité de poissons à l'intérieur du pays et contribuer à la réduction de la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à l'amélioration des conditions de populations locales. En plus, la surveillance des côtes devait éliminer des zones traditionnellement réservées à la pêche artisanale les bateaux pirates, ce qui aurait pour effet de développer l'activité de pêche artisanale. La réalisation des bases de pêche devait permettre de réduire les pertes après capture. Le principal défi attendu de ce projet était d'assurer une grande disponibilité de poissons à l'intérieur du pays suite au développement harmonieux et efficace de la pêche et de la pisciculture grâce à une meilleure surveillance des côtes maritimes, une bonne connaissance de la ressource halieutique et une réduction significative des pertes après captures et à la mise en place des infrastructures d'appui au développement de ces deux sous-secteurs.

En de déficit et grâce aux actions du projet, le déficit en protéines animales devrait être comblé et la sécurité alimentaire améliorée et renforcée dans les zones rurales du pays par le développement de la pêche artisanale et continentale et de la pisciculture. Ce développement de la pêche et de la pisciculture se traduirait par une nette augmentation annuelle de la consommation de poissons par habitant suite à l'accroissement des disponibilités alimentaires au niveau des ménages et aux actions de sensibilisation de la population nationale à la consommation de poissons qui pourrait atteindre les 17 kg/an et par capita à l'horizon 2017 suite à l'augmentation de la production alimentaire halieutique occasionnée par le développement et l'amélioration des systèmes de pêche et de pisciculture, l'amélioration des conditions de travail des opérateurs des deux filières (construction de bases de pêches, écloserie et des étangs) ainsi que la réduction des pertes de production. Par ailleurs, l'ouverture des pistes rurales en désenclavant les zones de production favoriserait à la fois la transformation des produits de pêche et de la pisciculture et le commerce du poisson et de la production agricole. En plus, la mise en place du volet crédit pour l'amélioration des conditions de production (carburant, fabrique de glace) et le renforcement des capacités des pêcheurs artisanaux, des pisciculteurs et de leurs groupements devrait contribuer de manière positive au développement de la production halieutique et à l'amélioration des revenus des populations locales bénéficiaires, et en particulier ceux des femmes impliquées dans les activités de mareyage, de transformation et de commercialisation de produits de la pêche et de la pisciculture. L'ouverture des chantiers dans les bases de pêche devait aussi permettre la création d'emplois (estimés à 3.000 emplois directs et indirects). Les autres impacts attendus du projet se traduiraient en termes de : (i) gestion durable des ressources halieutiques grâce à une meilleure protection des stocks par la surveillance côtière maritime, (ii) conditions améliorées de débarquement des produits de pêche, (iii) environnement marin et piscicole préservé, et (iv) potentialités aquacoles développées du pays. Les autres défis à relever par le projet l'importance de la pêche et la pisciculture dans l'économie du pays concernaient l'amélioration de l'équilibre de la balance de paiement et à l'apport des devises grâce aux exportations et le renforcement des compétences nationales en matière d'encadrement et

vulgarisation piscicole et de la pêche artisanale. Les objectifs initiaux du projet n'ont pas fait l'objet de modification lors de la revue à mi-parcours du projet qui a eu lieu en novembre 2006 soit un retard de 3 ans sur son calendrier initial prévu en novembre 2003. Cette revue a confirmé les objectifs du projet qui devraient être atteints grâce aux effets induits du volet crédit et des infrastructures de pêche construites et rendues opérationnelles. Cependant, la suspension du financement de la composante d'appui au Centre national de surveillance des pêches (CNSP) par l'AFP n'a pas permis l'acquisition du système de surveillance radio-radar des zones de pêche des côtes guinéennes prévu à l'évaluation. Cette situation serait également due au retard important observé dans le calendrier prévisionnel d'exécution du projet (48 mois de décalage).

b. Objectifs / Effets attendus:

Les objectifs sectoriel et spécifique du PDPAP demeurent inchangés par rapport à ceux assignés au projet à son évaluation. L'objectif sectoriel du projet est de contribuer au renforcement de la sécurité alimentaire dans les zones rurales et à l'augmentation de l'exportation. L'objectif spécifique du projet est d'augmenter la production halieutique par une amélioration des conditions de production et de transformation, la promotion de l'aquaculture en milieu rural et une meilleure surveillance des côtes maritimes. En plus de la réalisation des infrastructures de base, le projet doit mettre en place une ligne de crédit qui permettra d'équiper les pêcheurs en moyens de pêche et la promotion de l'aquaculture. Les principales réalisations attendues sont les suivantes : (i) un appui pour la surveillance de la ZEE et de la recherche en vue d'une gestion optimale des ressources ; (ii) la participation à la surveillance des côtes par la construction de 2 bases de surveillance ; (iii) la mise en place de facilités de crédits d'un montant de 0,45 million d'UC pour l'ensemble des opérateurs du secteur ; (iv) la réalisation de 3 bases de pêche pour la pêche continentale et de 3 bases de pêche pour la pêche artisanale maritime avec des facilités permettant le développement du secteur artisanal ; (v) la promotion de la pisciculture en milieu rural par la construction de 10 ha d'étangs piscicoles ; et (vi) la formation de 14 vulgarisateurs et de 100 pisciculteurs, (vii) la mise en place d'une Cellule d'exécution du projet logée au sein de la direction nationale de la pêche maritime du Ministère des Pêches et de l'Aquaculture.

En termes d'effets directs, des améliorations étaient attendues en termes de : (i) productions halieutiques augmentées et de meilleure qualité sanitaire grâce au développement des activités de la pêche artisanale maritime et de la pisciculture, à la construction d'infrastructures de pêche et de débarquement fonctionnelles selon les normes requises de qualité; (ii) infrastructures de pêches, de débarquement (services à terre) construites et opérationnelles, et industries connexes créées (chantiers navals, usines de fabrication de glace et de transformation, (iii) conditions de travail améliorées pour les artisans pêcheurs, (iv) création d'emplois (3000 emplois directs et indirects), (v) revenus accrus des populations bénéficiaires et niveau de pauvreté réduit par catégorie des populations cibles, notamment pour les femmes et les jeunes, (vi) de sécurité alimentaire renforcée et ration protéique améliorée per capita (passant de 13,4 kg/an à 17 kg/an en 2017), (vii) surveillance accrue des côtes maritimes et baisse du nombre de bateaux pirates, (viii) activités de pêche artisanale développées et pertes des poissons après captures réduites de façon significative grâce à la réalisation des bases de pêche, (ix) équilibre amélioré de la balance de paiement du pays suite à l'apport accru des devises grâce aux exportations des produits de la pêche maritime, (x) activités de recherche&développement développées et réalisées, (xi) une meilleure connaissance des ressources halieutiques du pays assurée pour garantir leur gestion durable et rationnelle, (xii) commercialisation améliorée de poisson et des productions agricoles dans les zones rurales suite à l'ouverture rurales de désenclavement, (xiii) de désenclavement des zones de production avec la réhabilitation de 24 km de pistes rurales d'accès, et (xiv) des capacités techniques et de gestion renforcées des cadres, des pêcheurs artisanaux, des pisciculteurs et de leurs associations socioprofessionnelles. Le projet devrait contribuer au renforcement des compétences nationales en matière d'encadrement et de vulgarisation des activités de pêche et de pisciculture afin d'assurer l'adoption des innovations techniques et technologiques pour le développement durable des deux sous-secteurs.

c. Extrants et Bénéficiaires visés:

En plus des ressources du prêt FSN (Fonds spécial du Nigéria) et la contrepartie du gouvernement, les principaux extrants du projet sont :

- des infrastructures de base pour le développement de la pisciculture construites et/ou réhabilitées et fonctionnelles (1 éclosier de 300 m²/bâtiment polyvalent comprenant une aire humide de 120 m², des bureaux, une salle de réunion/formation, des laboratoires, des magasins et entrepôts, et 22 nouveaux étangs piscicoles construits et fonctionnels) ;

- Infrastructures privées piscicoles de base construites et/ou réhabilitées (étangs existants et 10 nouveaux étangs créés et fonctionnels, et à terme 200 étangs construits sur fonds de crédit) ;
- Infrastructures de base pour le développement de la pêche continentale construites et fonctionnelles (3 bases de pêches construites à Kankan, Mandiana et Siguri et gérées par les associations de pêcheurs ; et chaque centre doté de 1 plate-forme de 600 m² avec adduction d'eau et électricité, 1 aire de fumage (hangar) de 200m², 1 hangar de travail de 300 m² et 1 bureau de 50 m²) ;
- 22 encadreurs/vulgarisateurs cadres issus de la DNAP formés, recyclés et opérationnels pour l'encadrement et la vulgarisation piscicoles et de pêche artisanale ;
- environ 100 pisciculteurs formés et opérationnels ;
- Contrats et/ou protocoles d'accord pour prestation de service signés par le projet avec les entreprises et les institutions partenaires pour les études et la réalisation des travaux et activités connexes ;
- Contrats et/ou protocoles d'accord pour la prestation de service signés par le projet avec les partenaires techniques identifiés du projet pour la formation de 14 vulgarisateurs et 100 pisciculteurs ;
- Contrat signé par le projet et le prestataire de services pour la fourniture de l'assistance technique en pisciculture ;
- Accord de financement signé et mis en vigueur par le Gouvernement et l'AFD pour le cofinancement du projet.
- des infrastructures de base pour le développement de la pêche maritime construites et/ou réhabilitées et fonctionnelles (4 bases de pêche continentale construites et gérées par les associations de pêcheurs à Matakang, Bongole, Taboriya et Kafarandé comprenant 1 débarcadère avec une plate-forme viabilisée de 800 m² et dotée de facilités (eau et électricité), 1 hangar de fumage de poissons de 200 m² et des fumoirs individuels à l'initiative des femmes ;
- 24 km de pistes rurales construites/réhabilitées ;
- 4 Comités de gestion de débarcadère formés, renforcés et fonctionnels ;
- des bureaux, antennes et délégations régionales et postes de pêche dotés de compétences et équipements nécessaires, ainsi qu'un dispositif de surveillance de pêche fonctionnel et efficace ;
- Contrats et/ou protocoles d'accord pour prestation de service signés par le projet avec les entreprises et les institutions partenaires pour les études et la réalisation des travaux et activités connexes.
- 1 vedette acquise et opérationnelle pour la surveillance des côtes maritimes ;
- 4 embarcations légères acquises, opérationnelles et dotées chacune d'un moteur hors bord d'une puissance de 5 CV ;
- Un système de surveillance radio-radar des zones de pêche acquis, installé et fonctionnel (sur financement AFD) ;
- Contrats signés par le projet avec le Centre national des sciences halieutiques de Boussoura (CNSHB) et le Centre national de surveillance des pêches (CNSP) ;
- 1 bateau vedette acquis et opérationnel et adapté aux besoins de surveillance de la ZEE guinéenne.
- Une convention signée par le projet avec le Centre national des sciences halieutiques de Boussoura (CNSHB) et le Centre national de surveillance des pêches (CNSP) pour la recherche d'accompagnement sur 7 thèmes suivants : (i) estimation, en terme de production, de l'impact du projet sur la pêche ; (ii) estimation, en terme de revenu, de l'impact du projet sur les populations cibles ; (iii) suivi des stocks de poissons dans les zones de pêche concernées par le projet ; (iv) impact du projet sur la surveillance des côtes ; (v) études hydro-biologiques au niveau des cours d'eau sujets à un effort de pêche ; (vi) mise en place d'un programme de collecte de statistiques des pêches continentales ; et (vii) mise en place d'un programme de repeuplement, des retenues et mares naturelles ;
- 1 vedette acquise et opérationnelle et adaptée aux besoins de recherche-accompagnement sur les côtes maritimes de la ZEE guinéenne.
- Un Fonds de crédit de 0,450 millions d'UC dont 20% du montant alloué aux femmes mis en place et utilisé pour soutenir les opérateurs privés de la filière et faciliter l'acquisition des intrants de pêche (moteurs hors-bord, embarcations motorisées, filets de pêche), l'installation des charpentiers, navals, les réparateurs de moteurs et les activités de mareyage, de fumage, de transformation et de commercialisation des femmes et installer les pisciculteurs ;
- Conventions et/ou protocoles d'accord de rétrocession signés par le projet avec la Banque Centrale de Guinée, le Ministère de l'Economie et des Finances et les institutions de micro-finance (mutuelles d'épargne et de crédit, ONG).
- 1 Cellule d'exécution du Projet (CEP) est mise en place, dotée de 15 cadres expérimentés et

opérationnels (1 coordinateur du projet, 1 spécialiste de pêche, 1 spécialiste de crédit et un expert en pêche continentale, 12 cadres supplémentaires affectés, 1 comptable et personnel d'appui), de ressources financières adéquates et suffisantes (prêt FSN, prêt AFD et contrepartie nationale) avec des Bureaux du siège de la CEP et des bases de pêche et la station piscicole d'alevinage dans la zone du projet rénovés et équipés et fonctionnels et moyens logistiques et roulants (4 véhicules 4x4 pour la CEP et les bases de pêche et 14 motos acquis pour les encadreurs/vulgarisateurs de la filière pisciculture) ;

- 1 Assistance technique composée d'un Conseiller technique principal et d'un expert spécialiste en pisciculture d'une durée de 36 mois chacun recrutée et opérationnelle au sein de la CEP ;
- Des protocoles d'accord signés et exécutés avec : (i) les services techniques sectoriels de l'Etat en charge de la pêche et l'aquaculture et (ii) les ONG locales et les associations locales des pêcheurs artisanaux et des pisciculteurs, (iii) les institutions spécialisées au niveau sous-régional pour les actions spécifiques en matière de pêche et d'aquaculture (universités du Cameroun, du Nigeria et ENAE de Guinée) ;
- Itinéraires techniques de pêche et d'aquaculture générés, testés, vulgarisés et adoptés par les pêcheurs artisanaux et les pisciculteurs ;
- Acteurs des filières pêche et pisciculture dotés de compétences nécessaires (i) *un chercheur du CNSHB et 12 cadres supplémentaires affectés au projet*; (ii) *5 professeurs de l'ENAE formés* ; (iii) *22 animateurs formés et recyclés et opérationnels* ; (et (iv) *100 pisciculteurs formés et opérationnels*).

Les pêcheurs artisanaux, les pêcheurs industriels, les pisciculteurs et les femmes mareyeuses, transformatrices et commerçante de poissons les premiers bénéficiaires des actions du PDPAP. Les actions du projet toucheraient environ 14.000 personnes dont 7.700 pêcheurs artisanaux, 2.850 pêcheurs continentaux, 300 pisciculteurs et 500 femmes mareyeuses, transformatrices et vendeuses de poisson. Le projet va contribuer à créer près de 3.000 emplois (directs et indirects). Les autres bénéficiaires du PDPAP seraient les services déconcentrés du Ministère des Pêches et de l'Aquaculture (MPA) et les structures partenaires du projet qui verraient leurs moyens humains, financiers et logistiques renforcés.

d. Principales activités/Composantes:

Les principales activités du PDPAP s'articulaient autour de six (06) composantes ci-après : (i) **Développement de la pisciculture et de la pêche continentale** visant le développement de la pisciculture et de la pêche continentale, à travers la construction d'un centre d'alevinage à Macenta, la formation des animateurs et des pisciculteurs, l'appui à la pisciculture privée et la construction de trois bases de pêche dans les préfectures de Kankan, Mandiana et Siguiri; (ii) **Développement de la pêche artisanale maritime** visant la construction de quatre (4) bases de pêche sur les sites de Matakang, Bongolon, Taboriah et Kafarandé et transformer la Base de pêche de Téminétaye en port semi-industriel et la réhabilitation de 24 km de pistes d'accès à Matankang et Kondéyiré. Avec l'appui de l'AFD, le projet devait également financer : (i) la formation et l'organisation des pêcheurs et des opérateurs du secteur de la pêche ; et (ii) la construction d'une base de pêche à Bongolon ; (iii) **Appui au Centre national de surveillance des pêches** consistant à appuyer le Centre de surveillance des pêches (CNSP) afin d'enrayer les activités de pêche illégales grâce à la dotation du CNSP d'un système de surveillance radio-radar des zones de pêche des côtes guinéennes sur financement AFD et l'acquisition d'une vedette adaptée aux besoins de surveillance côtière sur prêt FSN ; (iv) **Recherche d'accompagnement** portant sur l'estimation de l'impact du projet sur la production et les revenus, le suivi des stocks de poissons dans les zones de pêche, l'analyse de l'impact du projet sur la surveillance des côtes, les études hydro-biologiques au niveau des cours d'eau; la mise en place d'un programme de collecte de statistiques des pêches continentales et la mise en place d'un programme de repeuplement des retenues et mares naturelles ; (v) **Développement du crédit** visant la mise en place d'un fonds de crédit d'un montant de 0,45 million UC dont la distribution devrait être assurée par les institutions spécialisées dans la micro-finance pour soutenir les opérateurs des filières pêche et pisciculture ; et (vi) **Gestion du projet** visant essentiellement la mise en place d'un système de gestion efficace et de suivi-évaluation du projet, et d'un dispositif de coordination et de suivi des activités du projet conformément à l'accord de prêt, aux contrats et conventions signés à cet effet.

3. Evaluation de la conception et la mise en œuvre (*Appréciation par l'évaluateur de la situation actuelle par rapport à la situation envisagée*)

a. Pertinence de la conception du projet (et état de préparation à la mise en œuvre du projet)

Le potentiel de développement de l'aquaculture et des pêches continentale et artisanale maritime de la Guinée est encore sous exploité et la consommation per capita de poisson encore très faible (13,4 kg/an comparée à celle des autres pays de la sous-région). De par sa conception, le projet devait contribuer à augmenter la production halieutique par une amélioration des conditions de production et de transformation, la promotion de l'aquaculture en milieu rural, une meilleure surveillance des côtes maritimes et une gestion participative durable des ressources halieutiques du pays. Les actions du projet de développement de la pêche et de la pisciculture visent à garantir une grande disponibilité de poissons à l'intérieur du pays et à contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration de la ration protéique et au renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. La conception du PDPAP s'est donc appuyée sur : (i) les recommandations de l'étude du schéma directeur de la pêche et de la pisciculture réalisée par la FAO en 1996 et les conclusions de l'atelier de sa validation par toutes les parties prenantes, (ii) les enseignements tirés des expériences positives et négatives des projets antérieurs du secteur, et (iii) la volonté du Gouvernement et de la Banque de consolider les acquis du projet intitulé Opération de développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture en Guinée (ODEPAG) exécuté en 1984 et financé conjointement avec la BADEA et l'Etat guinéen (augmentation de la production de 25.000 tonnes à 54.000 tonnes, surveillance renforcée des côtes et réduction des infractions de pêche illicite). Celle-ci s'était basée sur l'approche participative pour une bonne prise en compte des besoins des populations locales exprimés lors de l'atelier de validation du schéma directeur de la pêche et de la pisciculture, des missions conjointes BAD/AFD de réévaluation en 1998 et d'actualisation en décembre en 1999, ce qui renforce la qualité des objectifs du projet à l'entrée. Les objectifs du PDPAP étaient et restent pertinents et conformes aux priorités sectorielles de développement du pays et aux stratégies d'intervention de la Banque en Guinée (DSP 1999-2001) visant à soutenir les efforts du Gouvernement en matière de réduction de la pauvreté, de renforcement de la sécurité alimentaire et de mise en œuvre accélérée des réformes économiques en vue d'améliorer la bonne gouvernance, de promouvoir le secteur privé et la protection de l'environnement en Guinée.

Le rapport d'évaluation du projet est suffisamment détaillé et dispose cadre logique jugé acceptable par la Banque à l'époque de son évaluation. Les principales réalisations physiques du projet sont quantifiables et mesurables en termes d'infrastructures de bases pour développement des pêches artisanale maritime et continentale et de la pisciculture, d'infrastructures de débarquement, d'équipements et matériels de surveillance des côtes maritimes, de montant du crédit disponible octroyé aux opérateurs des filières pêche et pisciculture, etc. Il existe une parfaite cohérence entre les activités identifiées, les résultats attendus et les objectifs visés du projet. Des indicateurs de suivi qui y sont inclus de façon éparse dans le rapport d'évaluation font défaut dans le cadre logique concernant essentiellement les catégories des pêcheurs et autres bénéficiaires du projet, leur désagrégation par genre, le linéaire de pistes rurales d'accès au zone de production, le nombre et la catégorie des bénéficiaires formés et recyclés, le volume de crédit distribué et le nombre de personnes touchées, la production de poisson, d'alevins, etc. Toutefois, les principaux indicateurs d'effets et d'impacts y compris certains éléments comme la période, le groupe cible et la zone pouvant les rendre spécifiques et facilement vérifiables ainsi que les phases intermédiaires font défaut dans le cadre logique tant à l'évaluation qu'à l'achèvement. Du fait de sa nature traditionnel, le cadre logique du projet à l'évaluation ne fait pas de distinction claire entre extrants, les effets et impacts. Les données détaillées et désagrégées par genre et les indicateurs de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire et de conditions de vie améliorées dans la zone du projet qui font également défaut sont tributaires d'une situation de référence claire de la zone du projet à établir au démarrage du projet. Les objectifs du projet étaient réalisables si le contexte sociopolitique était favorable du pays. Mais eu égard au contexte particulier de la Guinée marqué par une instabilité sociopolitique récurrente, la conception du projet ne contenait pas une analyse suffisante des risques liés à l'instabilité sociopolitique et à la capacité de remboursement des échéances de prêts par le pays qui ont été occultés. Cependant, les autres risques liés au non fonctionnement de l'écloserie, manque de surveillance des côtes, et au dysfonctionnement de la ligne de crédit ont été bien identifiées et des mesures mitigation y afférentes envisagées et prises à cet effet. D'autres insuffisances ont été constatées au niveau de la conception du projet à l'examen du RAP et de la documentation disponible : (i) la sous-estimation des coûts unitaires à l'évaluation, notamment pour les travaux d'aménagement des infrastructures de base pour le développement de la pêche et de la pisciculture ; et (ii) une surestimation de la capacité des entreprises locales à réaliser les travaux des infrastructures dans les délais et normes requises de qualité, et (iii) la non prise en compte des exigences liées à l'adoption de l'approche participative préconisée par le PDPAP.

En terme de complexité du projet par rapport à la capacité et à l'engagement du pays, le projet n'a pas suffisamment tenu compte dans sa conception de : (i) l'instabilité sociopolitique récurrente et les troubles

socio-militaires du pays ; (ii) la multiplicité des composantes (Cf. 2-d) et la volonté des partenaires à maintenir leur financement pour le projet (suppression de la composante C relative à l'Appui au CNSP suite au retrait du financement de l'AFD) ; (iii) les exigences de temps nécessaire à l'adoption de l'approche participative pour mieux responsabiliser les bénéficiaires du projet dans la réalisation et la gestion des infrastructures d'appui au développement de la pêche et la pisciculture ; et (iv) les suspensions répétitives pour arriérés de remboursement des échéances de prêts par le Gouvernement ayant conduit à un retard important dans le calendrier prévisionnel d'exécution du projet avec un décalage de 48 mois. Par conséquent, la réalisation des objectifs du projet au regard des activités de ses composantes et du calendrier prévisionnel de 5 ans était donc moins probable car le projet s'était exécuté sur une durée plus longue de 9 ans. Des activités de suivi-évaluation interne et externe à réaliser de façon régulière étaient prévues à l'évaluation et un suivi environnemental du projet également envisagé par les services du Ministère chargé de l'Environnement. La collecte des données statistiques avec la participation des acteurs de la filière par les enquêteurs recrutés sur le terrain, les encadreurs/animateurs du projet et les cadres du bureau de stratégie de développement (BSD) du Cabinet du Ministère des Pêches et de l'Aquaculture (MPA) était prévu. Des enquêtes sur des sujets spécifiques seraient également menées dès que nécessaires. Un Comité de coordination du projet était aussi prévu sous la présidence du Ministre de la pêche et de l'aquaculture ou son représentant et comprenant un représentant de la profession des pêcheurs et mareyeurs, des femmes et des élus locaux pour apporter les ajustements nécessaires aux activités du projet pour l'atteinte de ses objectifs. Une revue à mi-parcours du projet était également envisagée au cours de la 3^{ème} année d'exécution, et une évaluation finale à sa fin.

En termes de mise en œuvre, les responsabilités des différentes parties prenantes au PDPAP étaient clairement définies et le projet a fait appel à plusieurs partenaires au niveau national et local (associations des pêcheurs, structures partenaires, associations villageoises et entreprises privées) sur la base des conventions et/ou protocoles d'exécution spécifiques avec des calendriers d'exécution précis. Il était prévu de doter la CNSP d'un système de surveillance radio-radar des zones de pêche des côtes guinéennes sur financement AFD. Des actions de recherche d'accompagnement étaient envisagées avec le Centre national des Sciences halieutiques de Boussoua (CNSHB) pour connaître la production induite par le projet et son impact socio-économique. Des études spécifiques étaient également envisagées dès que nécessaires. La gestion du volet crédit serait confiée aux institutions de micro-finance. L'engagement politique en matière de développement de la pêche et de la pisciculture du pays axé sur la création de richesses et d'emplois, la réduction de la pauvreté et le renforcement de la sécurité alimentaire grâce à une gestion rationnelle des ressources halieutiques et à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes marins, fluviaux et des plans d'eau du pays est confirmé. Les procédures spécifiques prévues par la Banque pour l'acquisition des biens, services et travaux ont été respectées pour tous les marchés mais avec quelque retard d'exécution. Les documents des règles et procédures de la Banque étaient disponibles et remis à l'Emprunteur et à la CEP après l'évaluation sans avoir organisé un atelier de lancement et de formation sur les règles et les procédures de la Banque au démarrage du projet en janvier 2001. La CEP est mise en place au sein de la direction nationale de pêche maritime (DNMP) sous la tutelle du Ministère des Pêches et de l'Aquaculture (MPA) et dispose d'un manuel de procédures de gestion administrative et financières et d'un logiciel performant de gestion financière et comptable (SAARI), conforme aux dispositions de l'OHADA en la matière. Les fonds de contrepartie ont été mobilisés à hauteur de 130% des prévisions et souvent avec retard. La gestion financière du projet et du volet crédit étaient satisfaisante. **Dans l'ensemble, la pertinence de la conception et l'état de préparation à la mise en œuvre du projet jugée satisfaisante dans le RAP est confirmée satisfaisante par la revue et notée 3 sur 4.**

b. Coût du projet (y compris la contribution de l'Emprunteur), Décaissement, et respect du calendrier (en rapport avec la performance du projet):

Le projet était financé conjointement par le FSN, l'AFD, le Gouvernement guinéen et les bénéficiaires. Son coût du projet à l'évaluation était estimé à 10,11 millions d'UC, dont 5,00 millions d'UC de prêt FSN (soit 49% du coût du projet), 4,17 millions d'UC de prêt AFD (soit 41% du coût total du projet), et 0,94 million d'UC de la contrepartie du Gouvernement (soit 9% du coût du projet). Sur un coût global du projet estimé à 10,11 millions d'UC, 71,81% des financements ont été mobilisés soit un montant total de 7,260 millions d'UC. Le prêt FSN a été décaissé à hauteur de 89,55% et prêt AFD à hauteur de 37,34% (2,700.513,44 euros équivalents 1,5572 millions d'UC). Au terme de l'exécution du projet, la contrepartie du Gouvernement a été décaissée à hauteur de 2.021.987.027 FG soit 130,38% des prévisions de 1.550.896.600 FG équivalents à 0,94 millions d'UC. Malgré le respect des conditions et de l'accord de prêt FSN, les fonds de contrepartie ont été payés en surplus des

prévisions et souvent avec retard pour combler le déficit du financement de l'AFD et financer une partie des coûts des travaux de génie civil et des frais de fonctionnement et les salaires du personnel national du projet. Par ailleurs, le volet crédit au profit des opérateurs de la filière s'est exécuté de manière satisfaisante sous la supervision des IMF sélectionnées à cet effet. La distribution du crédit s'est étendue à toute la zone du projet et le taux de recouvrement est 95% et 98% pour Yété-Mali et le Crédit Rural de Guinée. Les suspensions successives des décaissements pour arriérés de remboursement des échéances du prêt FSN et la faible performance de l'entreprise SERPAG à réaliser les infrastructures dont l'écloserie pour la production des alevins avaient perturbé le calendrier d'exécution du projet. Par ailleurs, le retrait du financement AFP pour la composante C portant sur l'appui au CNSP avait conduit à sa suppression ; ce qui aurait conduit à l'atteinte partielle des certains objectifs de développement du projet. Le projet a acquis son propre logiciel SAARI qui comporte toutes les fonctionnalités requises pour une bonne gestion financière et comptable du projet jugée satisfaisante et conforme aux dispositions de l'OHADA en la matière. Les rapports d'audit externe des comptes du projet ont été régulièrement soumis à la Banque et souvent avec retard. La surveillance financière du projet par la Banque était satisfaisante. Le RAP n'a pas suffisamment couvert tous les aspects liés à l'augmentation des coûts de gestion et des travaux sur le marché national à cause de la dépréciation de l'Unité de Compte par rapport au dollar US et au franc guinéen, la flambée des prix en 2004 ainsi que les difficultés d'exécution des travaux par certaines entreprises, les faibles performances de certains consultants et fournisseurs et les retards dans le paiement de leurs prestations. Malgré ces insuffisances, la performance d'exécution financière du projet est jugée satisfaisante aussi bien pour l'Emprunteur que pour la Banque. Les ressources financières ont été mobilisées et utilisées dans les délais au titre de l'Assistance Technique. En termes de respect du calendrier, le projet a accusé un retard important de 48 mois sur son calendrier initial d'exécution à cause des facteurs exogènes, liés essentiellement à : (i) l'instabilité sociopolitique récurrente du pays, (ii) la satisfaction tardive des conditions préalables au premier décaissement, (iii) des suspensions répétitives pour arriérés de remboursement des échéances du prêt FSN par le Gouvernement, et (iv) la faible performance des entreprises retenues pour les travaux des infrastructures de pêche et de pisciculture. Dans ces conditions, la maîtrise des coûts s'était avérée extrêmement difficile au niveau des catégories des travaux de construction des infrastructures de bases, des pistes rurales et des biens. Cette situation pourrait expliquer en partie l'augmentation de la contribution de l'Emprunteur pour prendre en charge les coûts additionnels de gestion du projet qui ont été peu analysés dans le RAP. **D'une manière globale, la performance d'exécution financière est jugée satisfaisante, pendant que la performance du projet en matière de respect de calendrier d'exécution jugée très peu satisfaisante dans le RAP car supérieur à 36 mois, est confirmée très peu satisfaisante par la revue et notée 1 sur 4.**

c. Dispositifs de mise en œuvre, Conditions et Accords conclus, et Assistance technique relative:

Dès sa conception, l'organe d'exécution du PDPAP était la Direction nationale de la pêche maritime (DNPM) et l'exécution de l'ensemble des activités du projet avait été confiée à une Cellule d'exécution du projet (CEP) logée au sein de la DNPM et placée sous la tutelle du Ministère des Pêches et de l'Aquaculture (MPA). Son personnel comprenait 4 cadres de niveau ingénieurs (un chef de projet spécialiste en pêche, un expert en pêche maritime, un expert en pêche continentale), un comptable et le personnel d'appui. L'utilisation comme organe d'exécution, d'une structure de l'administration guinéenne relevant du Ministère des Pêches et de l'Aquaculture est en conformité avec les principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'Aide visant à renforcer les capacités nationales en matière d'exécution des projets. Un Comité de coordination du projet placé sous la présidence du Ministre des Pêches et de l'Aquaculture ou son représentant et comprenant un représentant de la profession des pêcheurs et mareyeurs, des femmes et des élus locaux avait été mis en place pour apporter les ajustements nécessaires aux activités du projet pour l'atteinte de ses objectifs. Toutefois, ce Comité de coordination du projet ne s'était jamais réuni. En termes d'Assistance Technique, un Conseiller Technique Principal (CTP, expert en pêche) et un expert spécialiste en pisciculture avaient été recrutés et mise à disposition dans les délais pour durée de 36 mois chacun au titre d'appui à la CEP. En plus, la CEP s'était appuyée sur les structures spécialisées déconcentrés de l'Etat pour la réalisation des différentes activités du projet sur la base de protocoles d'accords ou conventions spécifiques.

Les termes de l'Accord de prêt ont été globalement respectés par l'Emprunteur et la Banque. Le paiement de la contrepartie de l'Emprunteur a été effectué en surplus (130,38% des prévisions) mais souvent avec retard. Les responsabilités des différentes parties prenantes au PDPAP étaient clairement définies dans les accords de prêt. La Banque a respecté ses engagements. Les procédures spécifiques prévues par la Banque pour l'acquisition des biens, services et travaux ont été respectées pour tous les marchés. Toutefois, l'exécution de des contrats dans l'ensemble avait accusé des grands retards (contrat avec l'entreprise SERPAG pour plus de 63 mois contre 8 mois prévus). Les performances des prestataires du projet (consultants, entreprises, et

fournisseurs) ont été jugées globalement peu satisfaisantes pour non respect des délais contractuels des clauses de conventions et/ou protocoles établis à cet effet malgré le fait que ces contrats et/ou protocoles conclus étaient conformes aux procédures et règles de la Banque. Le règlement des factures de certaines entreprises adjudicataires s'était effectué avec des retards souvent pénalisants pour celles-ci. Peu de changements avaient été observés dans la mise en œuvre des accords, contrats et conventions dans le cadre du FSN. Des Comités de coordination du projet se sont tenus régulièrement pour le suivi des activités sur une base semestrielle et annuelle. Les rapports d'état d'avancement du projet ont été produits par la CEP et soumis régulièrement à la Banque et à l'Emprunteur. Le dispositif institutionnel mis en place pour la gestion du PDPAP a relativement bien fonctionné. A l'exception du volet concernant le suivi-évaluation du projet, la performance de la CEP est jugée satisfaisante dans le RAP. Cependant, un changement important s'était opéré avec la suppression du volet surveillance radio-radar de la composante C portant sur l'appui au centre national de surveillance des pêches suite à la suspension du financement de la composante par l'AFD. La surveillance des zones de pêche des côtes guinéennes ne s'était réalisée que de manière partielle avec les moyens mis à la disposition du projet par le gouvernement. Le PDPAP s'était exécuté sur une période de 9 ans au lieu de 4 ans prévus avec un décalage de 48 mois sur son calendrier prévisionnel d'exécution en raison des principaux facteurs détaillés ci-dessus (Cf. paragraphe 3b). **Dans l'ensemble, du fait de la complexité du projet par le nombre élevé de composantes, le dispositif mis en place était approprié et est de ce fait jugé satisfaisant. La mise à disposition d'une assistance technique est jugée satisfaisante et notée 3 sur 4. La performance en matière de respect des conditions et des accords conclus jugée satisfaisante par le RAP a été confirmée peu satisfaisante par la revue pour non respect du calendrier d'exécution du projet et notée 2 sur 4.**

d. Conception du Suivi-évaluation, Mise en œuvre et utilisation (Appréciation de l'évaluateur):

Au niveau conceptuel, deux types de suivi-évaluation étaient préconisés, à savoir : (i) suivi-évaluation interne permanent de l'ensemble des activités du projet assuré par le personnel de la Cellule d'exécution du projet, et (ii) suivi-évaluation externe assuré annuellement par le bureau de stratégies de développement (BSD) du cabinet du Ministère des Pêches et de l'Aquaculture (MPA). La collecte des données statistiques du projet devait être faite avec la participation des acteurs de la filière par les enquêteurs recrutés sur le terrain, les encadreurs/animateurs du projet et les cadres du bureau de stratégie de développement (BSD) du Cabinet du Ministère des Pêches et de l'Aquaculture (MPA) et un suivi environnemental du projet prévu par les services du Ministère chargé de l'Environnement. Des enquêtes sur des sujets spécifiques seraient menées dès que nécessaires. Un accent particulier devrait être mis sur la participation des acteurs des filières pêche et pisciculture, leur responsabilisation, l'évolution de leur pouvoir d'achat, l'amélioration de leur condition de vie, la réduction de la pauvreté, le transfert de connaissances, et les mesures d'atténuation proposées dans le cadre de l'environnement. Une revue à mi-parcours était aussi prévue en fin de 3^{ème} année de même qu'une revue finale au-delà d'un simple rapport d'achèvement. Le système de S & E tel que préconisé à l'évaluation du projet était difficilement opérationnel car les ressources financières et humaines ainsi que les équipements dédiés à cette activité n'étaient pas spécifiés dans le rapport d'évaluation. Quelques données générales de référence et certains indicateurs des réalisations physiques des composantes du projet étaient contenus dans le rapport d'évaluation. Ces données étaient insuffisantes pour permettre une appréciation adéquate de toutes les réalisations physiques, des effets et impacts du projet avec des phases intermédiaires. **La conception du système de suivi-évaluation jugée peu satisfaisante par le RAP est confirmée très peu satisfaisante par la revue et notée 1 sur 4.**

Quant à la mise en œuvre du système de S&E, un consultant local devait être recruté pour réaliser une étude préliminaire sur les effets du projet mais le RAP n'a pas conformé son recrutement et l'exécution de sa mission. La documentation disponible sur le projet fait état d'une performance très faible du suivi-évaluation interne et externe du projet. Les données de référence n'ont pas été entièrement collectées sur la pêche et la pisciculture et les prestations du CNSHB pour la collecte des données étaient peu satisfaisantes. Des moyens financiers et humains n'étaient pas prévus pour les actions de suivi-évaluation interne et externe du projet et la collecte des données par les services déconcentrés de l'Etat concernés ne s'était pas faite. Le RAP ne fait pas non plus mention du suivi-évaluation externe par le BSD du cabinet du MPA. La revue à mi-parcours prévue à la fin de la troisième année d'exécution du projet avait eu lieu en 2006 soit 48 mois de décalage sur son calendrier prévisionnel. Celle-ci avait confirmé les objectifs initiaux du projet et la suppression du volet surveillance radio-radar de la composante relative à l'appui au centre national de surveillance des pêches suite à la suspension de son financement par l'AFD dont le RAP n'a pas analysé les conséquences. **Dans l'ensemble, le système de suivi évaluation interne et externe n'a pas fonctionné de manière**

satisfaisante. La mise en œuvre du système de suivi évaluation est jugée peu satisfaisante par la revue et notée 2 sur 4.

En termes d'utilisation des résultats du S&E, les rapports semestriels, annuels d'avancement du projet et rapports d'audit étaient régulièrement produit et soumis à la Banque. Cependant les limites du système de S&E ont réduit la portée de ces rapports. Le système de suivi-évaluation conçu n'ayant pas fonctionné de façon satisfaisante, il n'avait pas été utilisé dans la prise de décision pour l'exécution du PDPAP. Ainsi, les rapports de supervision de la Banque ne font pas mention des résultats du suivi-évaluation en dehors des données sur l'exécution physique et financière du projet. Le Comité de coordination du projet ne s'était jamais réuni. La Banque et l'Emprunteur n'avaient pas pris des mesures idoines pour corriger à temps cette situation. **Par conséquent, l'utilisation des résultats du S&E est jugée peu satisfaisante par la revue et notée 2 sur 4. La performance globale du S&E est jugée très peu satisfaisante par la revue et notée 1 sur 4**

e. Autres questions (comme : protection, Fiduciaire):

Le projet étant classé en catégorie environnementale 2, toutes les précautions et mesures de mitigations ont été prises pour juguler l'impact négatif sur l'environnement. Les mesures de sauvegardes environnementales ont été définies dans le rapport d'évaluation à travers un PGES et pour l'essentiel respectées aussi bien par l'emprunteur que par la Banque. Le PDPAP avait fait souvent l'objet de suivi environnemental par les services techniques du Ministère de l'Environnement. La Banque a veillé particulièrement à la mise en œuvre des actions contenues dans ce PGES. La banque a veillé également à ce que les cahiers des clauses environnementales soient contenus dans les dossiers d'appels d'offres et que les mesures qui y sont proposées soient exécutées. Au plan biologique, la surexploitation des sources devait être évitée par une meilleure surveillance des côtes et une gestion rigoureuse des stocks avec l'appui du CNSHB et du CNSP. Ce volet a été exécuté partiellement avec l'appui du gouvernement suite à la suspension du financement AFD et les résultats obtenus sont jugés satisfaisants. Les actions d'ouverture des étangs menées par le projet dans le cadre du volet pisciculture ont été menées selon les normes de creusage des sites qui sont des étangs naturels au départ et localisés dans les bas-fonds, permettent de maintenir la structure des sols et l'environnement naturel en général en parfait état. L'observation stricte desdites normes constituait l'un des éléments du cahier de charges pour les pisciculteurs encadrés par le projet. La Banque et l'Emprunteur avaient respecté les mesures de sauvegarde au plan environnemental. Par conséquent, la performance du projet en matière de mise en œuvre des mesures de protection environnementale était satisfaisante et notée 3 sur 4. Le FSN et l'Emprunteur avaient honoré leurs engagements fiduciaires et techniques vis-à-vis du projet de manière satisfaisante. Les ressources financières de contrepartie ont été mises à dispositions du projet à hauteur seulement de 130,38% des prévisions mais souvent avec retard. Le RAP a noté que les fonds de crédit alloués à Yété-Mali et au Crédit Rural de Guinée ont été bien utilisés et octroyés aux opérateurs de la filière dont 37% des bénéficiaires sont des femmes. Les aspects genre avaient été principalement ciblés à l'évaluation dans le volet crédit où 20% du montant total du fonds de crédit était réservés aux femmes pour les activités de mareyage, de transformation et commercialisation de poissons, la construction des étangs et les actions d'alphabétisation et de formation. **La prise en compte des questions environnementales, fiduciaires et de genre est jugée satisfaisante par la revue et notée 3 sur 4.**

4. Evaluation de la Performance (Appréciation de l'Évaluateur)

a. Pertinence des objectifs du projet : Evaluation de la pertinence ex-ante et ex-post (y compris pendant la mise en œuvre)

Les actions envisagées par le PDPAP visent donc à lever les contraintes majeures auxquelles est confronté le développement du secteur de la pêche et de la pisciculture dont les plus importantes sont liées à l'absence : (i) d'infrastructures de base pour le développement des pêche artisanale maritime et continentale et de la pisciculture, (ii) d'infrastructures de débarquement (services à terre), (iii) de crédit approprié aux opérateurs de ces filières, et (iv) de surveillance côtière. Les objectifs du PDPAP étaient et restent conformes au Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) du gouvernement qui accorde une place prépondérante au développement de la pêche et de l'aquaculture pour l'allègement de la pauvreté, le renforcement de la sécurité alimentaire et la réduction de l'exode massif grâce à l'augmentation de la production halieutique et agricole. Ils s'inscrivent bien dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du secteur de la pêche du Gouvernement guinéen axée sur : (i) la poursuite de ses efforts de manière à maximiser les bénéfices économiques et sociaux générés par une exploitation rationnelle des ressources halieutiques du pays ; (ii) la lutte contre la pauvreté ; (iii) le renforcement de la sécurité alimentaire grâce à une augmentation de la consommation par capita de poisson par an à 17 kg/an l'horizon 2017; (iv) et la création d'emplois ; (v) le développement de la capacité nationale de capture, de traitement et de la commercialisation des produits de la mer par le secteur privé ; (vi) la promotion de l'apport de l'aide extérieur pour le développement du secteur privé ; et (vii) la gestion rationnelle des ressources halieutiques du pays. Les objectifs du PDPAP étaient aussi conformes à la stratégie d'intervention de la Banque en Guinée pour 1999-2001 axée sur le soutien des efforts du Gouvernement visant à réduire la pauvreté, à renforcer la sécurité alimentaire et plus particulièrement à lever les contraintes majeures qui entravent le développement durable de la pêche et de l'aquaculture. Ces objectifs étaient aussi en parfaite cohérence avec les axes stratégiques de la Banque en matière de développement rural visant le renforcement de sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, l'amélioration des conditions de la population et la réduction de la vulnérabilité des ménages ruraux aux aléas climatiques. Par conséquent, les objectifs du projet restent actuels et cohérents avec les stratégies nationales et régionales de la Banque en Guinée aussi bien à l'évaluation qu'à l'achèvement du projet visant à soutenir les efforts du Gouvernement en matière de réduction de la pauvreté, de renforcement de la sécurité alimentaire et de mise en œuvre accélérée des réformes économiques en vue d'améliorer la bonne gouvernance, de promouvoir le secteur privé et la protection de l'environnement en Guinée. La pertinence actuelle des objectifs du PDPAP est jugée très satisfaisante avec la notation maximale de 4 sur 4. La performance de réalisation de ces objectifs dans les délais envisagés devrait être considérée comme peu satisfaisante en raison des longs délais de réalisation du projet. Le projet s'était également exécuté sur 9 ans au lieu de 5 ans prévus avec un décalage de 48 mois sur son calendrier prévisionnel d'exécution suite à des impondérables cités au paragraphe 3(c) ci-dessus (instabilité politique récurrente du pays et les suspensions répétitives pour arriérés de remboursement des échéances de prêts). **La pertinence des objectifs du projet est dans l'ensemble jugée très satisfaisante, en accord avec la note attribuée par le RAP de 4 sur 4.**

b. Efficacité dans la production des extraits:

Tenant compte des ajustements opérés dans les activités du projet par la mission de revue à mi-parcours, la production des extraits a été satisfaisante sur les quatre (4) composantes liées à la réalisation des infrastructures de base pour la pêche maritime artisanale et la pêche continentale (A & B) et au développement du crédit (E) et à la gestion du projet (F). Elle a été peu satisfaisante par rapport à la sous-composante relative à la réalisation des infrastructures de base pour le développement de la pisciculture et aux composantes relatives à la surveillance des zones des côtes de pêche (C) et à la recherche d'accompagnement. Le port semi-industriel n'était pas basé sur une analyse de faisabilité sérieuse a été abandonné. Cette situation a également affaibli la production des extraits de la composante A du projet. **La réalisation partielle des travaux de la station d'alevinage et le non achèvement du barrage étang pourraient fragiliser les acquis du projet. Comme pour la RAP, en pondérant les notes par rapport aux coûts par composante, la performance globale du projet dans la production des extraits jugée satisfaisante par le RAP est confirmée peu satisfaisante par la revue et notée 2 sur 4.**

c. Efficacité dans la réalisation des résultats:

Les résultats escomptés et atteints ont été bien documentés dans le cadre logique rétrospectif du PDPAP établi par le RAP (Annexes). D'une manière générale, le RAP a occulté la plupart des effets et impacts socio-économiques attendus du projet. Les rendements obtenus décrites dans le RAP se rapportent plutôt aux extrants au lieu des effets et impacts attendus du projet. Les quelques faits indiqués en terme d'effets concernent la les conditions des productions halieutiques piscicoles et de pêche artisanale avec la mise place du crédit et la réalisation des infrastructures de base de pêche et d'aquaculture. Le désenclavement des zones de production de poisson a été réalisé de façon partielle (Annexe 1). Pour le reste, l'appréciation du RAP sur la réalisation des effets ne s'appuie que sur des hypothèses et affirmations qui sont difficiles à valider fautes de preuves. Les études et les enquêtes socio-économiques n'ont pas été réalisées dans la zone du projet jusqu'au moment de la clôture du projet. L'absence de données disponibles n'a pas permis à la revue d'apprécier l'état de sécurité alimentaire, de pauvreté et de création d'emplois à l'achèvement du projet. Par conséquent, faute d'indication suffisante (éléments de preuves), **il est difficile à ce stade d'apprécier sur la base de la documentation disponible la performance en matière de production des effets du projet. Prévu pour une durée de 5 ans, le projet s'était exécuté sur 9 ans avec un décalage de 48 mois sur son calendrier prévisionnel. La performance du projet en matière d'efficacité dans la réalisation des résultats du PDPAP jugée satisfaisante par le RAP est confirmée peu satisfaisante et notée 2 sur 4.**

d. Efficiencia dans l'obtention des extrants et des effets:

Le PDPAP a été financé conjointement par le FSN, l'AFD et le Gouvernement guinéen. L'AFD s'est retiré du financement de la composante C relative à la surveillance des zones de pêche des côtes maritimes guinéennes. Ce projet a été exécuté avec un retard de 48 mois sur son calendrier prévisionnel établi à l'évaluation. Ce qui laisserait prévoir des surcoûts de gestion du projet (frais de fonctionnement et de personnel) pris en charge sur les fonds de contrepartie. Cependant, les informations disponibles sur le projet et dans le RAP montrent que la viabilité technique, économique et financière du projet s'était confirmée lors de son exécution. Le TRE qui a été évalué à 15,17% contre 24,96% prévu à l'évaluation a été établi sur la base des hypothèses définies par la mission RAP. Ce TRE est jugé satisfaisant par le RAP. Mais, en l'absence d'un système de S&E fonctionnel du Projet, il n'y a pas suffisamment d'éléments de preuve pour apprécier les résultats obtenus par le projet. Le non respect du calendrier prévisionnel d'exécution du projet en raison essentiellement des suspensions répétitives des décaissements pour arriérés de remboursement des échéances de prêts par le Gouvernement. Le taux de consommation de crédits se situe à 37,34% pour le prêt AFD et 89,55% pour le prêt FSN et 130,38% de la contrepartie. **Dans l'ensemble, la performance du projet en matière d'efficience d'obtention des extrants et des effets jugée satisfaisante par le RAP est confirmée peu satisfaisante par la revue et notée 2 sur 4.**

e. Résultats de développement du projet :

Les objectifs du PDPAP étaient et restent conformes aux priorités stratégiques de développement du Gouvernement et de la Banque dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, et du développement rural axées sur l'allègement de la pauvreté, le renforcement de la sécurité alimentaire, la réduction de l'exode massif grâce à l'augmentation de la production halieutique par une amélioration des conditions de production et de transformation, la promotion de l'aquaculture en milieu rural et une meilleure surveillance des côtes maritimes. Le RAP a bien noté qu'à l'achèvement du projet, les activités de pêche commencent à se massifier à cause de la mise en fonction tardive des bases de pêche. Le retard pris dans la réalisation des ouvrages piscicoles structurants (barrage étang et écloserie pour la production des alevins) risquerait de ralentir le développement de la pisciculture à la clôture du projet. Faute de situation de référence claire et d'un système de suivi-évaluation opérationnel, le RAP n'a pas apprécié les résultats et les impacts du projet en termes de réduction de la pauvreté, d'amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des populations de la zone du projet. **A ce stade, selon la définition opérationnelle du RAP (pertinence, effets, délai) et conformément aux directives d'OPEV (pertinence, efficacité, efficience), il est très difficile d'apprécier la performance du projet dans l'atteinte des résultats du développement (macroéconomique et sectoriel) en raison d'une validation incomplète de ses résultats, effets et impacts. Toutefois, pour les raisons susvisées, la notation de la performance des résultats de développement du projet est jugée peu satisfaisante par le RAP est confirmée peu satisfaisante par la revue et notée 2 sur 4.**

f. Risques pesant sur la viabilité des résultats obtenus par le projet

Le RAP a identifié la pérennisation du volet crédit pour mobiliser les ressources au profit des opérateurs de la filière pêche et aquaculture comme un élément fondamental pouvant compromettre la viabilité des résultats

obtenus par le projet. Les autres facteurs susceptibles d'affecter les résultats du projet à long terme sont les suivants: (i) le manque de prise en charge concrète du fonctionnement de l'écloserie pour la production des alevins ; (ii) l'instabilité sociopolitique récurrente du pays pouvant retarder voir annihiler l'équipement des bases de pêche continentale conformément aux engagements de l'Emprunteur et conduire à l'abandon de l'encadrement des opérateurs des filières pêches et aquaculture.; et (iii) un changement quelconque dans la gestion et l'administration du crédit actuellement sous la bonne responsabilité des Institutions de Micro-finance. **Dans l'ensemble, la manifestation des risques pesant sur la viabilité des résultats du projet est jugée moyennement élevée par le RAP et confirmée par la revue avec la note de 3 sur 4.**

g. Résultats/impacts additionnels (positifs et négatifs, pas pris en compte dans le cadre logique):

Les réalisations additionnelles non prévues dans le cadre logique étaient relatives à la création d'une véritable dynamique de développement de la pisciculture avec la formation des professeurs et des étudiants de l'ENAE, pour assurer un meilleur encadrement des pisciculteurs. Le nombre de femmes représentent 37% des bénéficiaires des actions de crédit pour les 23% de crédit octroyé. Ce qui confirme la vision de l'évaluation du projet qui prévoyait que 20% du montant des fonds de crédit au profit des femmes. En termes d'impact institutionnel, l'érection de la CEP en direction générale du MPA n'a pas été suffisamment analysée dans le RAP. Par ailleurs, le RAP n'a pas suffisamment analysé les résultats et impacts additionnels environnementaux négatifs du projet sur la surveillance des stocks halieutiques à la suite au retrait du financement de l'AFD. **Par conséquent, la performance de réalisation des objectifs en matière d'impacts additionnels non pris dans le cadre logique du projet jugée peu satisfaisante par la revue et notée 2 sur 4.**

h. Performance de l'Emprunteur:

La mise en œuvre du Projet avait connu un retard de 48 mois sur son calendrier prévisionnel d'exécution pour multiples raisons relevant de la responsabilité de l'Emprunteur: (i) la satisfaction tardive des conditions préalables au premier décaissement du prêt (12 mois après sa signature); (ii) les impondérables dus à la situation sociopolitique instable depuis 2006; (iii) les suspensions répétitives des décaissements pour arriérés de remboursement de prêts par le gouvernement; (iv) la faible capacité de supervision et de contrôle des marchés attribuées à des entreprises/consultants peu performants par l'Emprunteur et la CEP; (v) la rémission parfois tardive des fonds de contrepartie du projet; et (vi) l'absence d'un système fonctionnel de suivi-évaluation interne et externe des activités du projet. Cependant, la performance de la CEP est globalement satisfaisante au regard de l'environnement sociopolitique difficile du pays. Pour la mise en œuvre des actions de vulgarisation et de recherche d'accompagnement, la CEP s'était appuyé sur les structures partenaires du MPA et de l'Etat en conformité avec la déclaration de Paris sur l'utilisation des structures nationales dans la mise en œuvre des projets. Les fonds de contrepartie ont été mobilisés hauteur de 130,38% des prévisions de l'évaluation mais souvent avec retard. Le RAP avait relevé que l'Emprunteur avait rencontré des difficultés à mettre en œuvre de certaines recommandations des missions de supervision du projet par le Banque concernant la gestion des contrats, en particulier celui conclu avec l'entreprise SERPAG adjudicataire du marché des travaux de construction de la station d'alevinage toujours pas achevé à l'achèvement du projet. L'ensemble des acquisitions de travaux, des biens et des services a été exécuté conformément aux règles de procédure de la Banque et souvent avec des retards de délais contractuels. La mise en œuvre de ce projet n'avait pas été basée sur les informations tirées du processus de suivi-évaluation en raison de l'absence de la situation de référence et de système de S&E fonctionnel dans la zone du projet. Cette situation rend difficile l'appréciation des effets et impacts du projet à ce stade. Le Comité de coordination du projet ne s'était jamais réuni. La CEP avait établi des rapports d'activités soumis régulièrement à la Banque. **Dans l'ensemble, la performance de l'Emprunteur jugée satisfaisante par le RAP est confirmée peu satisfaisante par la revue et notée 2 sur 4.**

i. Performance de la Banque (préparation/évaluation, en partie s'assurer de la QAE: qualité de la supervision):

Le rapport d'évaluation s'était inspiré du DSRP et de l'étude du schéma directeur de la pêche préparé par la FAO et des leçons tirés des projets similaires, et plus particulièrement de l'Opération de développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture en Guinée (ODEPAG) financée conjointement par la BADEA et la Banque en 1984. Ainsi, la qualité du projet à l'entrée était jugé satisfaisante. Toutefois, l'abandon de la construction du d'un port semi-industriel avait montré que cette sous-composante du projet n'était pas basée sur une étude de faisabilité sérieuse. En plus, la conception et la mise en œuvre du projet avait beaucoup souffert de la sous-estimation des

coûts unitaires à l'évaluation, notamment pour les travaux des infrastructures de base structurantes. Cette situation avait conduit à l'abandon de la construction du port semi-industriel de pêche. Les autres insuffisances au niveau de la conception et la mise en œuvre du projet concernaient : (i) la surestimation de la capacité des prestataires nationaux et des institutions gouvernementales (CNSP et CNSHB) dans la mise en œuvre du projet , (ii) la faiblesse du système de suivi-évaluation préconisé par le projet inopérant et inefficace pour apprécier les indicateurs de suivi des effets/impacts des activités du projet ; (iii) la surestimations des capacités de financement du projet par l'AFD qui s'est retiré de la composante C relative à la surveillance des zones de pêche des côtes maritimes guinéennes ; (iv) l'absence d'indicateurs et objectifs quantitatifs en termes d'effets et impacts sur la réduction la pauvreté , de renforcement de la sécurité alimentaire, création d'emplois, et d'amélioration de conditions de vie des populations bénéficiaires pas suffisamment explicites et opérationnels. Le système de suivi-évaluation préconisé par le projet qui était difficilement applicable et n'avait pas été corrigé par la Banque et l'Emprunteur malgré plusieurs missions de supervision et une revue à mi-parcours effectuées. Par ailleurs, la composition des expertises de ces missions de supervision était jugée inadéquate par manque d'expert en suivi-évaluation, expert spécialiste de micro-fiance, expert spécialiste en infrastructure de pêche et d'aquaculture, et environnementaliste en leur sein. **La performance de la Banque jugée satisfaisante dans le RAP est confirmée satisfaisante par la revue et notée 3 sur 4.**

g. Evaluation globale:

Initialement prévu pour une durée de 5 ans selon une approche de développement local participatif, Le PDPAP s'était exécuté durant plus de 9 ans avec un décalage de 48 mois sur son calendrier prévisionnel. Malgré les difficultés diverses rencontrées lors de sa réalisation à cause de la situation sociopolitique instable, les objectifs du projet ont été globalement atteints. Le taux d'exécution physique cumulé du projet est de l'ordre de plus de 85%. Les infrastructures de pêche continentale et de pêche artisanale maritime ont presque entièrement réalisées et de bonne qualité. Le volet crédit s'était exécuté de manière satisfaisante, conformément aux conventions de rétrocession. Le RAP a bien noté qu'à l'achèvement du projet, les activités de pêche commencent à se massifier à cause de la mise en fonction tardive des bases de pêche et du non achèvement des infrastructures structurantes piscicoles (barrage étang et écloserie pour la production des alevins). Le retard pris dans la réalisation des ouvrages piscicoles structurants risquerait de ralentir le développement de la pisciculture à la clôture du projet. La réalisation tardive du programme d'investissements n'a pas permis l'exploitation optimum du potentiel de la pêche artisanale et de la pisciculture pour l'atteint de l'objectif principal du projet à savoir l'amélioration de la ration protéique animale par capita dans la zone d'intervention du projet. Le RAP a bien montré que la Banque n'avait pris suffisamment en compte l'instabilité sociopolitique récurrente du pays et sa faible capacité à servir sa dette extérieure auprès de ses bailleurs de fonds ainsi que les faibles capacités techniques et financières des entreprises locales nationales à réaliser les travaux d'infrastructures de pêche et d'aquaculture dans les délais et normes requise de qualité. Le TRE qui a été évalué à 15,17% contre 24,96% prévu à l'évaluation est jugé satisfaisant par le RAP. Cependant, ces résultats positifs obtenus par le projet (volet crédit) sont encore fragiles au regard de la situation sociopolitique instable du pays qui constitue néanmoins un risque modéré pesant sur la viabilité et la durabilité de ces résultats. **Au vu de ce qui précède, la performance globale du projet est jugée peu satisfaisante par la revue et notée 2 sur 4. En conclusion, le RAP a évalué objectivement les réalisations techniques du PDPAP et leurs insuffisances car la différence des notes du RAP et de la présente revue est très marginale.**

5. Principaux enseignements et recommandations (Appréciation de l'évaluateur)

a. Enseignements tirés:

Le PDPAP s'inscrivait bien dans les priorités sectorielles de développement du Gouvernement et de la Banque dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture et du développement rural axées sur l'allègement de la pauvreté, le renforcement de la sécurité alimentaire, et la réduction de l'exode massif grâce à l'augmentation de la production halieutique par une amélioration des conditions de production et de transformation, la promotion de l'aquaculture en milieu rural et une meilleure surveillance des côtes maritimes. Malgré les difficultés diverses rencontrées lors de sa mise en œuvre à cause de la situation sociopolitique instable, les objectifs des réalisations physiques du projet ont été globalement atteints sauf pour les infrastructures structurantes d'aquaculture encore inachevés à son achèvement du projet. Les principaux enseignements formulés par le RAP et complétés par la revue sont ci-dessous indiqués :

1. La conception du projet repose sur les instruments de planification du gouvernement à savoir ; (i) la

DSRP et DRSP2 2007-2010 (Document de stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement) ; (ii) la politique sectorielle de développement de la pêche et de la pisciculture ; et (iii) les leçons tirées des projets similaires financés par la Banque et les autres partenaires techniques et financiers du pays, et plus particulièrement de l'Opération de développement de la pêche artisanale et de l'aquaculture en Guinée (ODEPAG) financée conjointement par la BADEA et la Banque en 1984 ;

2. L'adoption d'une approche participative avec les parties prenantes, notamment les femmes, comme stratégie d'intervention dans un projet de pêche artisanale et d'aquaculture facilite l'appropriation des équipements et services du projet et permet aux institutions techniques compétentes d'agir directement sur le terrain avec l'aval des populations bénéficiaires qui assurent le financement intégral des investissements par leurs propres apports financiers de même que celui du fonctionnement de leurs fermes et des acquisitions des équipements et matériels nécessaires ;
3. Le succès de la gestion du volet crédit par les institutions de micro-finance serait le résultat d'une bonne analyse du secteur lors de l'évaluation et d'une sélection rigoureuse basée sur la compétence et les normes prudentielles de la Banque Centrale de Guinée ;
4. Le Comité de coordination du projet ne s'était jamais réuni pour donner des directives et orientations sur la mise en œuvre du projet ;
5. La durée de vie du projet devrait être plus longue prendre en compte les exigences liées à l'adoption de l'approche participative et de responsabilisation des populations bénéficiaires par la décentralisation et désengagement de l'Etat des secteurs productifs par la voie de la privatisation ;
6. Malgré la situation sociopolitique instable de façon récurrente, un dialogue permanent avec l'Emprunteur et la Banque avait permis de prendre des mesures correctives nécessaires pour solutionner les problèmes apparus au cours de l'exécution du projet ;
7. La durabilité des résultats de ce projet reste encore fragile et tributaire des investissements complémentaires du gouvernement pour achever les infrastructures piscicoles et de pêche continentale et continuer à assurer la formation des pisciculteurs et des autres opérateurs de la filière pêche et aquaculture à leur entretien et gestion ;
8. l'adjudication de tous les travaux à une seule entreprise dans un contexte de dispersion des sites et surcroits très enclavés n'a eu comme effet que de prolonger les délais des travaux ;
9. le choix de transformer la base de Téminétaye en un port semi-industriel n'était pas basée sur une analyse de faisabilité technique sérieuse ;
10. La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation dès le démarrage des projets avec les ressources financières nécessaires et une équipe appropriée (spécialistes de S&E et analyste de données) sont indispensables pour assurer un pilotage adéquat et une évaluation objective de la performance des intervenants ;
11. prendre en considération les risques sociopolitiques du pays dans le cadre des futurs projets de la Banque en Guinée ;

b. Recommandations:

Au vu des résultats obtenus et des enseignements observés, toutes les recommandations formulées dans RAP en direction de la Banque et de l'Emprunteur sont pertinentes et restent valides. Les autres recommandations jugées importantes sont les suivantes :

Pour l'Emprunteur

- (i) assurer l'achèvement des travaux du barrage étang et de l'écloserie pour la production des alevins et leur exploitation afin de rentabiliser les investissements déjà réalisés de manière durable ;
- (ii) prendre des dispositions financières nécessaires pour assurer le processus d'acquisition des équipements complémentaires et le financement local des charges récurrentes et d'entretien des ouvrages et des infrastructures de base réalisées pour le développement de la pêche et de la pisciculture de manière à assurer la durabilité des acquis de ce projet ;
- (iii) Assurer la supervision rigoureuse de l'exécution de contrats avec les prestataires des projets afin d'assurer leur réalisation dans les délais contractuels; et s'assurer de l'exécution du contrat SERPAG à son terme ;
- (iv) prendre les mesures idoines pour assurer un mécanisme de pérennisation du volet ;
- (v) prendre des mesures pour réaliser une étude approfondie pour apprécier les résultats, les effets

et impacts du projet afin d'assurer la durabilité de ses acquis ;

- (vi) prendre des dispositions pour poursuivre la formation des encadreurs, des pisciculteurs et des autres opérateurs de la filière pêche et aquaculture;
- (vii) mettre en place un dispositif de suivi-évaluation opérationnel avec un certain nombre d'indicateurs bien ciblés pour apprécier les résultats, les effets et les impacts socioéconomiques du projet dans le cadre logique rétrospectif ;
- (viii) en collaboration avec la Banque, s'assurer de l'exécution du projet dans les délais requis par la Cellule d'exécution du projet afin d'éviter les surcoûts éventuels.

Pour la Banque

- (i) s'assurer de l'exécution du projet dans les délais requis conformément à son calendrier prévisionnel d'exécution par sa Cellule d'exécution du projet pour éviter les surcoûts éventuels ;
- (ii) prendre des mesures pour s'assurer de l'établissement de la situation de référence des projets futurs soit réalisée au démarrage des projets pour permettre une meilleure analyse des résultats à leur achèvement ;
- (iii) réduire les conditions préalables au premier décaissement de prêt en améliorant la qualité des projets à l'entrée à travers le financement des études préalables détaillées ; et éviter leur approbation préalable des parlements nationaux afin de réduire les délais nécessaires à la satisfaction des accords de prêt ;
- (iv) bien s'assurer que le système de suivi-évaluation du projet préconisé pour être réalisé par une administration nationale puisse être fonctionnel et réponde aux préoccupations du projet dans les délais et normes de qualité requise.
- (v) accélérer le traitement des dossiers relatifs aux acquisitions et à la reconstitution des fonds de roulement des comptes spéciaux des projets ;
- (vi) s'assurer le respect de la mixité des expertises dans le cadre de ses mission de supervision des projets ;

6. Commentaires sur la qualité du RAP et du respect des délais (ponctualité)

L'évaluation de la qualité sera basée sur tout ou partie des critères suivants et d'autres (le cas échéant):

La qualité du RAP a été jugée selon les critères suivants : (i) qualité et exhaustivité des évidences et des analyses du RAP ; (ii) objectivité ; (iii) cohérence interne des appréciations du RAP ; (iv) identification des facteurs clés internes et exogènes ; (v) adéquation du traitement des mesures de sauvegarde, des questions fiduciaires, (vi) solidité des procédures de génération et d'analyse des données en appui aux appréciations du RAP ; (vii) adéquation globale de l'accessibilité des éléments de preuves à partir des du RAP, incluant les annexes ; (viii) la clarté des enseignements ; et (ix) degré de clarté et d'exhaustivité globale du RAP. Le RAP a été jugé de qualité satisfaisante sur l'ensemble des critères. Toutefois, en matière de clarté et d'exhaustivité globale du RAP, la qualité des analyses des Annexes du RAP portant sur les résultats socio-économiques, la sensibilité financière et les effets et impacts du projet en matière de réduction de la pauvreté, de création de richesses et d'emplois, d'accroissement de revenus et de renforcement de la sécurité alimentaire et d'amélioration de la ration protéique animale, de conditions de vie meilleurs des populations bénéficiaires était insuffisante. Le RAP est cependant clair dans son contenu qui donne une opinion réelle sur les réalisations physiques du projet en matière d'infrastructures de base pour le développement de la pêche et de la pisciculture. Dans l'ensemble, la qualité du RAP est jugée satisfaisante. En termes de conformité avec les directives, le RAP a été réalisé avec la coopération de l'Emprunteur et à temps. En matière de stratégie à long terme pour la mise en œuvre des projets de développement durable de la pêche et de la pisciculture en Guinée, la mise à contribution de l'expérience des institutions de micro-finance pour la rétrocession du crédit aux pêcheurs artisanaux, pisciculteurs et aux femmes mareyeuses, transformatrices et vendeuses de poissons et les groupements et/ou associations locales, en particulier celles formées par les femmes reste un gage de succès pour les projets similaires en Guinée dans un contexte sociopolitique difficile.

RESUME DE L'EVALUATION

Critères	RAP	Revue de RAP	Raison de désaccords/Commentaires
Pertinence:	4	4	Très satisfaisante. Les objectifs du projet toujours pertinents et conformes aux priorités développement du pays et en cohérence avec le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et les orientations stratégiques de la nouvelle politique de développement de la pêche et de l'aquaculture du gouvernement axées la lutte contre la pauvreté, le renforcement de la sécurité alimentaire, la diminution de l'exode rural et l'amélioration des conditions de vie des populations grâce aux actions susceptibles d'apporter des solutions aux contraintes du développement durable des secteurs de la pêche et de la pisciculture, et de l'agriculture. Les objectifs du projet en cohérence avec le DSP 1999-2001 de la Banque axé sur l'appui des priorités du gouvernement.
Efficacité dans la réalisation des extrants :	3	2	Peu satisfaisante car surestimation des capacités des entreprises adjudicataires des travaux La réalisation partielle des travaux de la station d'alevinage et le non achèvement du barrage étang et l'abandon du port semi-industriel pourraient fragiliser les acquis du projet.
Efficacité dans la réalisation des effets :	3	2	Peu satisfaisante. Les résultats obtenus par le projet sur objectifs révisé moyennement satisfaisants et un délai d'exécution dépassé de 48 mois.
Efficience dans la réalisation des extrants et des effets dans le temps imparti :	1	1	Très peu satisfaisante car projet réalisé sur 9 ans mois au lieu de 5 ans prévus avec le non achèvement des certaines infrastructures structurantes de base (port semi-industriel, écloserie et barrage étang) fragilisant les acquis du projet.
Efficience dans la réalisation des extrants et des effets – autres critères	3	2	Peu satisfaisante car faiblesse dans la supervision et le contrôle des prestataires et des coûts additionnels potentiels de gestion du projet suite à la mauvaise performance des entreprises locales et un retard d'exécution du projet de 48 mois sur calendrier prévisionnel.
Efficience globale dans la réalisation des extrants et des effets	3	2	Peu satisfaisante car extrants fournis dans les délais acceptable mais un décalage de 48 mois sur calendrier prévisionnel de réalisation du projet. fragilise la rentabilité des investissements réalisés et faible performance de la CEP en matière de maîtrise de coûts de réalisation du projet aggravée par une absence notoire d'un système de S&E pour apprécier ses effets et impacts.
Risques par rapport aux résultats de développement:	2	3	Risques modérément élevés et liées essentiellement (i) au manque de prise en charge concrète du fonctionnement de l'écloserie pour la production des alevins ; (ii) au non équipement des bases de pêche continentale conformément aux engagements de l'Emprunteur, (iii) à l'abandon de l'encadrement des opérateurs des filières pêches et aquaculture. élevage et poisson; (ii) et (v) à un changement quelconque dans la gestion et l'administration du crédit actuellement sous la bonne responsabilité des Institutions de Micro-finance.
Performance de l'Emprunteur:	3	2	Passable car exécution du projet rallongée de 88 mois avec des coûts additionnels en raison de la faible performance des entreprises adjudicataires de travaux de réalisation des infrastructures de base de pêche et d'aquaculture ; et absence de dispositif de S&E et de comité de pilotage fonctionnel et faible supervision des prestataires nationaux.
Performance de la Banque:	3	3	Satisfaisante. Cependant, la documentation est insuffisante en matière d'indicateurs d'effets et impacts du projet dans cadre logique ; le manque de dispositif S&E fonctionnel n'a pas été pallié par les

			missions fréquentes de supervisons de la Banque ; et appréciation insuffisante des capacités financière de l'Emprunteur à honorer les remboursements de prêts dans délais.
Qualité du RAP:	3	2	Peu satisfaisante. Le RAP établi sur nouveau format manque des informations sur les effets et impacts du projet .Cependant, les données contenues dans le RAP permettant l'Opinion d'OPEV sur résultats obtenus par le projet de ce genre. Mais la documentation est insuffisante sur les effets et impacts du projet évalué en décembre 1999

Ceci est un résumé des notations du RAP et celles d'OPEV accompagné d'éventuels raison de désaccord/commentaires. Pour la dernière colonne, la section appropriée de l'examen PCR devrait être rappelées pour éviter des discussions détaillées. Lorsque l'évaluateur n'est pas en mesure de valider la note du RAP pour un critère, une justification adéquate doit être fournie. En conséquence, pour cela, la note globale du projet pourrait être «partiellement satisfaisant »

7. Priorité pour des futurs travaux d'évaluation: Rapport d'évaluation de la performance du projet, Evaluation d'impact, revues par pays/secteur ou études:

- Le projet s'inscrit dans une série et adapté pour une évaluation en groupe
- Le projet est un cas de réussite
- Haute priorité pour une évaluation d'impact
- L'évaluation de performance est nécessaire pour des revues par secteur/pays
- Haute priorité pour une étude ou évaluation thématique ou spécial (à spécifier)
- **Le REPP est nécessaire en raison d'une validation incomplète des notations.**

Principales domaines d'intérêt dans les futurs travaux d'évaluation:

a) Compte tenu du niveau satisfaisant d'atteinte des extrants du projet et des limites dans la documentation des effets directs, indirects et impact du projet, ainsi que sur la pérennisation des résultats et leur appropriation par les bénéficiaires, un REPP est recommandé. Le projet semble être un cas de réussite de développement de la pêche et la pisciculture selon une approche intégrée et participative des bénéficiaires et parties prenantes.

Action de suivi par OPEV:

Vérification par le Chef de Division

Approbation du Directeur

Sources de données pour la validation:

- **Chargé du projet/Personnel de la Banque interviewé/contacté (en personnes, par téléphone et par courriel) : Les TM du projet ont contactés par courriel pour soumettre leurs commentaires sur la note de revue du RAP**
- **Documents/rapports et base de données : rapports de préparation technique du projet, rapports d'évaluation, de supervision du projet, de revue du portefeuille, études diverses disponibles, aide-mémoires des missions et mémos, rapports d'audit externe du projet, DSP de la Banque, etc.**

Pièce jointe: Fiche de validation des notations de performance de la Note de revue de RAP.

NOTE D'ÉVALUATION DU RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET Validation des notations de performance du RAP

Echelle de notation du RAP:

Note	Explication
4	Très satisfaisant - Réalisation parfaite, aucune faille
3	Satisfaisant - La majorité des objectifs sont atteints en dépit de quelques lacunes
2	Moyen - Projet partiellement abouti. Presqu'autant de résultats que de lacunes
1	Médiocre - Très peu de réalisations et de graves lacunes
NA	Sans objet

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
Pertinence des objectifs du projet & Conception	Pertinence des objectifs du projet			
	1. Les objectifs du projet sont pertinents pour les priorités de développement du pays	4	4	Très satisfaisante. Les Objectifs du projet étaient et restent toujours pertinents et conformes aux priorités stratégiques de développement du pays et en cohérence avec le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et les orientations stratégiques de la nouvelle politique de développement de la pêche et de l'aquaculture du gouvernement axées sur la lutte contre la pauvreté, le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la diminution de l'exode rural et l'amélioration des conditions de vie des populations grâce aux actions susceptibles d'apporter des solutions aux contraintes du développement durable du secteur de la pêche et de la pisciculture.
	2. Les objectifs du projet sont réalisables au regard des contributions au projet et du calendrier prévisionnel.	3	2	Peu satisfaisante. Objectifs du projet réalisables au regard des contributions et de la durée de 5 ans de sa mise en œuvre dans un contexte sociopolitique stable du pays et résultant des intrants et des activités des principales composantes : (i) Développement de la pisciculture et de la pêche continentale, (ii) développement de la pêche artisanale maritime, (iii) Appui au centre national de surveillances des pêches, (iv) Recherche & développement d'accompagnement, (v) Développement du crédit, et (iv) Gestion du projet. Mais la réalisation des objectifs du projet au regard du calendrier est moins probable eu égard à l'instabilité politique récurrente de la Guinée et aux suspensions répétitives pour arriérés de remboursement des échéances de prêts. Les activités du

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
				projet réalisées avec un retard de 48 mois sur leur calendrier prévisionnel.
	3. Les objectifs du projet sont conformes à la stratégie nationale ou régionale de la Banque	4	4	Très satisfaisante. Objectifs du projet conformes à la stratégie nationale et régionale de la Banque en Guinée pour 1999-2001 axée sur le soutien des efforts du Gouvernement visant à réduire la pauvreté, à renforcer la sécurité alimentaire, et en particulier à lever les contraintes majeures qui entravent le développement durable de la pêche et de l'aquaculture.
	4. Les objectifs du projet sont conformes aux priorités générales de la Banque	4	4	Très satisfaisante. Objectifs du projet conformes aux priorités générales de la Banque et à sa stratégie régionale à moyen terme de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire, de réalisation d'infrastructures d'appui au développement, de protection de l'environnement et réduction de la vulnérabilité aux aléas climatiques conformément aux orientations du FSN et à la Vision de la Banque.
	5. Les objectifs du projet restent pertinents au moment Ex-post	4	4	Très satisfaisante. Objectifs du projet toujours pertinents et conformes avec les politiques et stratégies nationales de développement des secteurs de la pêche et de la pisciculture et de l'agriculture et en cohérence avec la DSRP2 2007-2010 visant la réduction significative et durable de la pauvreté conformément aux OMD, à travers une croissance pro-pauvre dans un contexte de bonne gouvernance.
Conception du projet et état de préparation pour la mise en œuvre				
	1. Le cadre logique prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet.	4	3	Satisfaisante. cadre logique du projet avec enchaînement causal établi à l'évaluation et par le RAP reflète bien les réalisations physiques du projet au regard de ses objectifs de développement. Des indicateurs de suivi inclus de façon éparse dans le rapport d'évaluation font défaut dans le cadre logique (bénéficiaires formés et recyclés du projet; volume de crédit distribué et bénéficiaires, productions de poissons et d'alevins), insuffisante prise en compte des indicateurs d'effets et d'impacts désagrégés par genre sur les revenus, réduction de pauvreté et exode rural, sécurité alimentaire et nutritionnelle, création d'emplois et conditions de vie et mais surtout une absence de situation de référence claire pour bien apprécier les résultats attendus du projet.
	2. Le cadre logique du projet présente des objectifs et résultats mesurables et quantifiables.	4	2	Peu satisfaisante. Objectifs et résultats physiques du projet globalement quantifiables et clairement énoncés avec des indicateurs mesurables pour les 6 composantes (sauf pour les effets

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
				et impacts socio-économiques) ; Certains indicateurs des résultats mesurables et quantifiables étaient contenus dans le rapport d'évaluation ; mais le cadre logique ne fait pas de distinction claire entre les extrants, les effets et impacts. Absence de S&E fonctionnel et d'indicateurs et des données désagrégées par genre avec les phases intermédiaires concernant la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire, conditions de vie des populations, etc. Absence de situation de référence au démarrage du projet
	3. Le cadre logique présente les risques et les hypothèses clés.	2	2	Peu satisfaisante. Le cadre logique ne présente pas de risques mais essentiellement des hypothèses qui ne sont que des conditions nécessaires pour la réalisation des résultats à différents niveaux. Les principaux risques liés à l'environnement sociopolitique et économique instable du pays ignorés à l'évaluation.
	4. La complexité du projet est à la hauteur de la capacité et de l'engagement politique du pays.	3	2	Peu satisfaisante. En terme de complexité du projet par rapport à la capacité et à l'engagement politique du pays, le projet n'a pas suffisamment pris en compte l'instabilité sociopolitique récurrente du pays, les suspensions répétitives pour arriérés de remboursement des échéances de prêts par le gouvernement et la faible capacité technique et financière des entreprises locales des travaux des infrastructures de base de pêche et de pisciculture.
	5 La conception du projet contient une analyse satisfaisante des risques.	2	1	Très peu satisfaisante. La conception ne contenait pas une analyse suffisante des principaux risques liés à : (i) l'instabilité politique récurrente du pays, (ii) les suspensions répétitives pour arriérés des remboursements des échéances de prêts par le gouvernement, (iii) les faibles capacités techniques et financières des prestataires du projet (entreprises locales, consultants et fournisseurs), et (iv) le retrait du financement AFD. Ces risques étaient ignorés à l'évaluation et le projet s'était exécuté avec un décalage de 48 mois sur son calendrier prévisionnel.
	6. Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres processus sont fondés sur les systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires.	3	3	Satisfaisante. Règles et procédures de la Banque déjà utilisés par le Gouvernement et la CEP et en conformité avec les systèmes gouvernementaux et la Déclaration de Paris sur l'utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés publics. Pas d'atelier de formation du personnel de la CEP sur les règles et procédures de la Banque. Logiciel de

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
				gestion comptable et financière SAARI utilisé et conforme aux dispositions de l'OHADA ; audits financiers et comptables réalisés et satisfaisants, mais suspensions fréquentes des décaissements pour arriérés de remboursement des échéances de prêt FSN.
	7. Les responsabilités en ce qui concerne l'exécution du projet sont clairement définies.	4	4	Très satisfaisante. Responsabilités sur l'exécution du projet bien définies dans les accords de prêt et documents de projet, conventions, protocoles etc.
	8. Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation ex-ante.	3	2	Peu satisfaisante. Documents de mise en œuvre de la Banque disponibles et remis à l'Emprunteur et la CEP après l'évaluation du projet sans atelier de formation sur les règles et procédures de la Banque pour le personnel de la CEP au démarrage du projet
	9. Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont adoptés.	2	1	Très peu satisfaisante. Pas d'indicateurs ni de plan de suivi adopté à la conception du projet. Absence de situation de référence au démarrage du projet et de dispositif de suivi-évaluation des actions du projet avec indicateurs sur résultats, effets et impact. Utilisation des statistiques et autres données sur la zone du projet pas confirmée dans le RAP.
	10. Les données de référence étaient disponibles ou en cours de collecte pendant la conception du projet.	2	1	Très peu satisfaisante. Absence de situation de référence et de système de suivi-évaluation opérationnel Manque de données de référence collectées sur la pêche et la pisciculture et données socio-économiques dans la zone du projet dans le cadre logique à l'évaluation.
	NOTE GLOBALE DE LA PERTINENCE DES OBJECTIFS ET DE LA CONCEPTION	3	3	Satisfaisante
Réalisation des extraits du projet*	Composante A : Développement de la pisciculture et de la pêche continentale (21,18% du coût hors gestion du projet)			
	1.1 Infrastructures de base pour le développement de la pisciculture construites et/ou réhabilitées fonctionnelles et équipements collectifs réalisés et opérationnels	3	2	Peu satisfaisante. Les infrastructures de base pour le développement de la pisciculture et équipements ci-après réalisés : 3 fermes pilotes réalisées sur 22 étangs piscicoles prévus pour une production de 40.000 alevins soit environ 27% des prévisions ; et 1 station d'alevinage comprenant une écloserie et bâtiments connexes réalisée à 85 % seulement et non fonctionnelle à cause de la faible capacité de réalisation de l'entreprise SERPAG adjudicataire du marché de construction de la station d'alevinage dont la réalisation a accusé un retard de plus de 63 mois contre 8 mois prévus, ce qui remet en cause la pérennisation des résultats et impacts de développement potentiels du projet.

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
	1.2 Infrastructures privées piscicoles de base construites et/ou réhabilitées, équipées et opérationnelles	4	3	Satisfaisante car 45 promoteurs piscicoles privés assistés par le projet à l'aménagement de leurs étangs et 10 nouveaux créés sur une superficie de 10 ha soit 100% des prévisions et opérationnels. Production réalisée de 12 tonnes sur 400 tonnes prévus soit 3% des prévisions. Une étude a identifié 57 sites dont 35 sites aménageables en étang barrage et 4 en étant dérivation.
	1.3 Infrastructures de base pour développement de la pêche continentale construites et/ou réhabilitées fonctionnelles et équipements collectifs réalisés et opérationnels	3	3	Satisfaisante. 3 bases de pêche continentale construites et achevées et 3 comités de gestion formés et fonctionnels avec les textes juridiques pour la rétrocession de bases élaborés. Toutefois, les équipements prévus pas encore réceptionnés.
	1.4 Nombre de vulgarisateurs et des (hommes et femmes), sensibilisés et formés	4	4	Très satisfaisante. Le projet a formé 100 pisciculteurs privés soit 100% et 22 animateurs piscicoles sur 14 prévus soit 157,6%. Programmes de formation des pisciculteurs et vulgarisateurs bien appréciée et plus de 100 demandes de prospection de sites reçues par le projet.
Composante B : Développement de la pêche maritime (28,32% du coût hors gestion du projet)				
	2.1 : Infrastructures de base pour le développement de la pêche maritime construites et/ou réhabilitées fonctionnelles et équipements collectifs réalisés et opérationnels	2	2	Peu satisfaisante. Les infrastructures de base pour le développement de la pêche maritime et équipements ci-après réalisés à 97,12%: 3 bases de pêche maritime construites et opérationnelles sur 4 prévues. Une seule base est en voie de finition (65% de réalisation) et le port pêche semi-industrielle non réalisé ; 10 km de pistes d'accès réalisés et exploités sur 24 km prévus.
	2.2 Pistes rurales d'accès réhabilité sur 24 km et exploités	2	2	Peu satisfaisante 10 km de pistes d'accès réalisés et exploités sur 24 km prévus.
	2.3 <u>Compétences techniques améliorées des utilisateurs des bases des zones côtières et des groupements des pêcheurs</u>	4	4	Très satisfaisante. La formation des utilisateurs des bases de pêche de la zone côtière réalisée avec la création et formation de 4 Comités des débarcadères formés et opérationnels sur les 4 bases soit 100 des prévisions.
Composante C : Appui au Centre national de surveillance des pêcheurs - CNPS (44% du coût hors gestion du projet)				
	3.1 Centre de surveillance des pêches doté d'une vedette et équipements radio-radar et opérationnel	NA	1	Très peu satisfaisante. Les équipements prévus n'ont pas été acquis en raison du retrait de l'AFD du financement de cette composante.
	3.2 Extrait 9 : 4 bases de pêche continentale dotées de moteur hors-bord de 5	NA	1	Très peu satisfaisante. Les équipements prévus n'ont pas été acquis en raison de l'annulation de la composante par l'AFD.

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
	CV et opérationnelles			
Composante D : Recherche d'accompagnement (1,54% du coût hors gestion du projet)				
	4.1 Extrait <u>10</u> : 7 programme de recherche d'accompagnement réalisés et opérationnelles	1	1	Très peu satisfaisante. Deux (2) programmes initiés sur les 7 identifiés n'ont pas été satisfaisants. Mais un cadre chercheur en pisciculture du CNSHB mis à disposition du projet.
	4.2 vedette acquise et opérationnelle et adaptée aux besoins de recherche d'accompagnement	NA	2	Peu satisfaisante. La vedette a été acquise et mis à disposition du CNSHB pour sa mission pour le compte du projet. Mais les résultats obtenus par le CNSHB peu satisfaisants.
Composante E : Développement du crédit (4,94% du coût hors gestion du projet)				
	5.1 Extrait <u>11</u> Un fonds de crédit de 0,45 million d'UC a été mis en place pour le financement de 100 embarcations de pêche, la construction de 200 étangs piscicoles et des activités au profit de 300 femmes	4	3	Satisfaisante. 2 IMF retenues pour la distribution du crédit au niveau de la zone du projet et le taux de recouvrement était de 95% et 98% respectivement pour Yéti-mali et le Crédit rural de guinée. Environ 37% des bénéficiaires sont les femmes pour 23% des crédits distribués. L'étude réalisée par le projet a recommandé de maintenir les ressources financières au niveau des IMF et de mettre en place un organe de suivi et de supervision et de planification au niveau de la Banque centrale de Guinée de manière à pérenniser les acquis du volet crédit du projet.
	5.2 Une Cellule de gestion du projet mise en place et opérationnelle et dotées de capacités techniques humaines renforcés et des moyens logistiques et matériels adéquats fournis à la CEP, aux cadres et agents de du MPA et structures partenaires	3	3	Satisfaisante. Le projet a permis de doter le projet et les bases de pêches de bureaux construits et rénovés et équipés. Un dispositif de surveillance des zones de pêches a été mise en place et des bases de développement de la pisciculture mises en place et opérationnelles. La supervision et le contrôle des activités du projet par le personnel de la CEP satisfaisante. Mais le volet suivi-évaluation pas exécuté par manque de personnel de qualité pour cette tâche. Et absence de suivi externe des activités du projet par le MPA. Des outils de gestion financière et un logiciel comptable SAARI-L100 mis en place et opérationnels.
	NOTE GLOBALE D'EXTRANT	3	2	Peu satisfaisante
Réalisation des Effets				
	Effet direct <u>1</u> : production halieutique débarquée accrue (pêche artisanale comprenant petits pélagiques et démersaux, pêche continentale et piscicole)	NA	2	Peu satisfaisante. Seulement 40.000 alevins produits soit 27% des prévisions (150.000 alevins), 12 tonnes de poissons de pisciculture, et 4.500 tonnes de poissons de pêche

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
	suite à une amélioration des conditions de production et de transformation, à la promotion de l'aquaculture en milieu rural et à une meilleure surveillance des côtes maritimes.			artisanale soit 45% des prévisions suite aux actions de crédit pour les opérateurs de la filière. Les données de production de poissons dans la zone du projet pas disponibles pour vérification. Eléments de preuves insuffisamment documentés dans le RAP. Intérêt des populations locales aux activités piscicoles confirmé. Une étude complémentaire devrait être sur les effets et impacts de ce projet par l'Emprunteur.
	<u>Effet direct 2</u> : Conditions de productions halieutiques pour la pêche artisanale maritime et de pêche continentale et de transformation de poissons améliorées	3	2	Peu satisfaisante. 3 base de pêche maritimes construites et opérationnelles sur 4 prévues ; 3 bases de pêche continentales construites et gérées par 3 comités formés de pêcheurs pour chacune des bases ; le port de pêche semi-industriel non réalisé ; la mise en fonction des bases est encore récente et documentation insuffisante dans le RAP pour apprécier leurs effets et impacts dans leur zone d'implantation. La surveillance des côtes assurée de manière insuffisante avec des moyens propres du gouvernement suite au retrait de l'AFD du financement de cette composante.
	<u>Effet direct 3</u> : Conditions de productions piscicoles améliorées.	4	3	Satisfaisante. Activités piscicoles très demandées à travers les actions de crédit au profit des populations locales impliquées dans la pisciculture; 100 pisciculteurs et 22 vulgarisateurs et 5 professeurs de L'ENAE formés ; 45 pisciculteurs privés installées sur 10 ha comme prévu. Mais la station d'alevinage réalisée à près de 77% pas encore opérationnelle et une production de 40.000 alevins soit 27% des besoins.
	<u>Effet direct 4</u> : Zones maritimes de productions halieutiques du projet désenclavées suite à la réhabilitation de 24 km de pistes rurales	2	2	Peu satisfaisante. 10 km de pistes rurales réalisées et exploitées sur 24 km prévus à l'évaluation soit 41,67% des prévisions.
	<u>Effet indirect 5</u> : emplois créés avec opportunités de revenus accrues suite aux actions de développement de la pêche artisanale et de la pisciculture.	NA	2	Peu satisfaisante car insuffisante documentation des éléments de preuve. Absence de données désagrégées par genre à cause des carences du S&E mis en place. Le projet aurait produit 2545 emplois permanents soit près de 85% des prévisions dont 1500 dans la pêche ; 500 pour la transformation et 45 dans la pisciculture.
	<u>Effet indirect 6</u> : Sécurité alimentaire améliorée dans la zone du projet avec une augmentation de la consommation de protéines animales par habitant passant	NA	NA	Pas de données disponibles comme éléments de preuve pour apprécier l'état de la sécurité alimentaire à l'achèvement du projet ; et l'absence de système de S&E fonctionnel en place ne permet pas de confirmer les

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
	de 13 à 17 kg/personne/an en 2017			résultats du RAP et d'apprécier les effets/impacts du projet.
	<u>Effet indirect 7</u> : Amélioration des revenus des pêcheurs artisanaux, des pisciculteurs, des femmes mareyeuses, transformatrices et vendeuse de poissons dans la zone du projet.	NA	2	Peu satisfaisante. Insuffisante documentation des éléments de preuve. Mais des éléments éparses sur le projet et dans le RAP indiquent que pour la pêche maritime, le crédit avait permis le financement de 100 embarcations dont le revenu moyen annuel par embarcation serait de 16.000.000 GNF avec un revenu moyen par manœuvre de 1.750.000 GNF et 6 millions de GNF par an propriétaire (confirmant hypothèses du rapport d'évaluation) et une mutuelle de crédit envisagées par les pêcheurs pour financer leurs activités. ; mais l'absence de système de S&E fonctionnel en place ne permet pas de confirmer les résultats du RAP et d'apprécier les effets/impacts du projet. Aucune enquête réalisée et disponibles sur les revenus et niveau de pauvreté à cause des carences du système de S&E.
	<u>Effet indirect 8</u> : Conditions de vie améliorées pour les populations locales dans la zone du projet	NA	NA	Documentation insuffisante dans le RAP et dans le cadre logique rétrospective du RAP pour apprécier et confirmer les résultats obtenus du projet sur les conditions de vies des populations locales.
	NOTE GLOBALE DES EFFETS DU PROJET	3	2	Peu satisfaisante
Effets additionnels (non pris en compte dans la cadre logique)	Développement institutionnel	3	3	Satisfaisante. La CEP dont la performance est satisfaisante a été érigée en Direction générale du Ministère des pêches et de l'Aquaculture (MPA) par un arrêté ministériel depuis avril 2003 et le financement de son fonctionnement pris en charge par le gouvernement.
	Genre	4	3	Satisfaisante. Dimension genre prise en compte dans la conception et mis en œuvre du PDPAP; le volet crédit prévoit 20% du montant alloué aux femmes pour les activités de mareyage, transformation de poissons en aval de l'activité de pêche et de pisciculture ; et 37% des bénéficiaires sont les femmes pour 23% des crédits distribués par le projet.
	Environnement & Changements climatiques	2	3	Satisfaisante. Toutes les mesures de sauvegarde environnementale ont été définies dans le rapport d'évaluation à travers un PGES et mise en œuvre par le projet. Observation stricte des normes des cahiers de charges pour les pisciculteurs pêcheurs artisanaux et opérateurs de la filière encadrés par le projet Le suivi environnemental des actions du projet assuré par les missions de l'Emprunteur et de la Banque.

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
				Toutefois, la surveillance des côtes et la gestion rigoureuse des stocks halieutiques assurées partiellement avec l'appui du gouvernement suite au retrait du financement AFD de cette composante.
	Réduction de la pauvreté	NA	1	Très peu satisfaisante Pas de données disponibles comme éléments de preuve pour apprécier l'état de pauvreté à l'achèvement du projet. Pas de données désagrégées par genre sur niveau pauvreté et sécurité alimentaire dans le cadre logique du RAP et de l'évaluation et absence de situation de référence et carences du S&E du projet.
	Développement du secteur privé	NA	3	Satisfaisante. Pas prévu à l'évaluation mais activités du projet réalisées par nombreux pisciculteurs privés, des femmes et des entreprises locales.
	Autres (à spécifier)			
Efficience dans la réalisation des extrants & des effets	Respect des délais (en se collant à la date initiale de clôture)	1	1	Très peu satisfaisante. Le PDPAP s'était exécuté avec décalage de 48 mois sur son calendrier prévisionnel d'exécution.
	Taux de rendement (à préciser si applicable)	3	3	Satisfaisante. TRE évalué à 15,17% contre 24,96% prévu à l'évaluation et établi sur la base des hypothèses définies par la mission RAP mais pas suffisamment d'éléments de preuve en l'absence d'un système de S&E fonctionnel du Projet pour confirmer les résultats obtenus.
	Autres critère (à spécifier)			
	NOTE GLOBALE SUR L'EFFICIENCE DU PROJET	3	2	Peu satisfaisante
Risques sur la viabilité (durabilité) des effets du projet **	Principaux risques (Préciser les risques courant pour servir de base pour la notation)	2	2	Le RAP a identifié les principaux facteurs pouvant compromettre la viabilité des résultats du projet et a jugé la vraisemblance que ces risque se matérialisent de modérément élevés. Ces risques sont liés à : (i) instabilité politique récurrente du pays, (ii) absence de prise en charge concrète de l'écloserie, (iii) la manque de consolidation du volet pour pérenniser les acquis du projet.

* Les notations des extrants doivent être pondérées par coût relative des extrants (voir format RAP).
La note globale est donnée Très bon, Bon, Passable et Mauvaise. La note globale est la moyenne des sous-critères.

** Le risque global pour viabiliser la réalisation des effets du projet est note comme suit:

- (i) Elevé (H) : 4
- (ii) Substantiel/significative (S) : 3
- (iii) Modéré (M) : 2
- (iv) Négligeable (N): 1
- (v) NA

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
Performance de la Banque	Conception et état de préparation			
	1. Les objectifs du projet sont pertinents pour les priorités de développement du pays	4	4	Très satisfaisante. Objectifs du projet toujours pertinents et conformes aux priorités de développement du pays confirmés par les missions de préparation et d'évaluation de la Banque. Ils sont en cohérence avec le DRSP et aux orientations stratégiques de la nouvelle politique de développement de la pêche et de l'aquaculture du gouvernement axées sur la lutte contre la pauvreté, le renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la diminution de l'exode rural, et l'amélioration des conditions de vie des populations grâce aux actions susceptibles d'apporter des solutions aux contraintes du développement durable de ces 2 sous secteurs.
	2. Les objectifs du projet sont réalisables au regard des contributions au projet et du calendrier prévisionnel.	3	2	Peu satisfaisante car objectifs du projet ambitieux et réalisables par rapport sa contribution et résultats obtenus avec un retard de 48 mois sur calendrier prévisionnel avec coûts de gestion additionnels. Les délais de mis en œuvre des infrastructures souvent repoussées par les suspensions répétitives pour arriérés de remboursement des échéances de prêts par le gouvernement et l'instabilité sociopolitique récurrente du pays. La durée de 5ans prévue pour l'exécution du projet dans ce contexte était peu probable.
	3. Les objectifs du projet sont conformes à la stratégie nationale ou régionale de la Banque	4	4	Très satisfaisante et en parfaite conformité avec stratégies nationale et régionale de la Banque en Guinée pour 1999-2001 visant à soutenir les efforts du gouvernement pour réduire la pauvreté, et renforcer la sécurité alimentaire, et réduire la vulnérabilité aux aléas climatiques et en cohérence avec le DSRP.
	4. Les objectifs du projet sont conformes aux priorités générales de la Banque	4	4	Très satisfaisante. Les objectifs du projet conformes aux priorités générales de la Banque et s'intègrent bien dans sa stratégie à moyen terme axée sur la lutte contre la pauvreté, le renforcement de la sécurité alimentaire, les infrastructures d'appui au développement, la protection de l'environnement et la réduction de la vulnérabilité aux aléas climatiques conformément aux orientations du FSN et à la Vision de la Banque.
5. Le cadre logique prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet.	4	3	Satisfaisante et accord car cadre logique avec enchaînement causal établi à l'évaluation et dans le RAP ; mais indicateurs de performance pour	

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
				certaines activités non prévues dans le cadre logique du projet à l'évaluation.
	6. Le cadre logique du projet présente des objectifs et résultats mesurables et quantifiables.	4	2	Peu satisfaisante. Cadre logique du projet et celui du RAP satisfaisants avec indicateurs quantifiables et mesurables et reflète bien les résultats du projet au regard de ses objectifs de développement ; mais absence de situation de référence de départ pour apprécier les indicateurs désagrégés par genre des effets et impacts sur revenus, réduction de la pauvreté, sécurité alimentaire et nutritionnelles des ménages, création d'emplois et conditions de vie.
	7. Le cadre logique présente les risques et les hypothèses clés.	2	1	Très peu satisfaisante. La conception ne contenait pas une analyse suffisante des risques liés à : (i) l'instabilité sociopolitiques récurrente du pays, (suspensions répétitives pour arriérés de remboursement de prêts par le gouvernement, et (iii) faibles capacités techniques et financières des prestataires du projet, notamment les entreprises adjudicataires des travaux. Ces risques ignorés à l'évaluation sont responsables du décalage de 48 mois d'exécution du projet sur son calendrier prévisionnel.
	8. La complexité du projet est à la hauteur de la capacité et de l'engagement politique du pays.	3	2	Peu satisfaisante. L'engagement politique du pays pas toujours à la hauteur de la complexité projet à cause des suspensions répétitives pour arriérés de remboursement de prêts et de l'instabilité sociopolitique récurrente et la faible supervision des entreprises locales par l'Emprunteur à réaliser les travaux dans les délais et normes contractuels.
	9. La conception du projet contient une analyse satisfaisante des risques.	2	2	Peu satisfaisante. Les risques potentiels du projet bien identifiés sur certains aspects techniques ; mais les risques liés à l'instabilité sociopolitique récurrente du pays, et aux suspensions répétitives pour arriérés de remboursement de prêts par le gouvernement pas suffisamment pris en compte à l'évaluation.
	10. Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres processus sont fondés sur les systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires.	3	3	Satisfaisante car règles de procédures de la Banque déjà utilisés par le Gouvernement et CEP en conformité avec les systèmes gouvernementaux et la Déclaration de Paris sur l'utilisation des systèmes nationaux de passation des marchés publics ; audits financiers et comptables réalisés et satisfaisants, mais suspensions fréquentes des décaissements par arriérés de remboursement de prêts FSN par le gouvernement. Logiciel SAARRI utilisé pour gestion comptable et financière et conforme aux

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
				dispositions de l'OHADA.
	11. Les responsabilités en ce qui concerne l'exécution du projet sont clairement définies.	4	4	Très satisfaisante. Responsabilités sur l'exécution du projet définies dans documents de projet, accords de prêt, protocoles/conventions.
	12. Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation ex-ante.	3	2	Peu satisfaisante. Documents de mise en œuvre de la Banque disponibles et remis à l'Emprunteur et la CEP après l'évaluation du projet sans atelier de formation sur les règles et procédures de la Banque pour le personnel de la CEP au démarrage du projet
	13. Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont adoptés.	2	1	Très peu satisfaisante car capacité surestimée de l'Emprunteur à réaliser de façon satisfaisante le suivi-évaluation interne et externe du projet avec indicateurs sur les résultats, effets et impacts. Pas de S&E établi et opérationnel pour suivre les actions du projet. Pas de preuve de l'utilisation des statistiques et autres données sur la zone du projet dans le RAP.
	14. Les données de référence étaient disponibles ou en cours de collecte pendant la conception du projet.	2	1	Très peu satisfaisante. Pas de situation de référence claire au départ du projet. Manque de dispositif de S&E et difficultés d'évaluer les impacts des résultats du projet
	NOTE PARTIELLE SUR LA CONCEPTION ET L'ETAT DE PREPARATION DU PROJET	3	2	Peu satisfaisante

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
Performance de la Banque	Supervision			
	1. Conformité de la Banque avec :			
	<ul style="list-style-type: none"> Les mesures de protection environnementale 	3	3	Satisfaisante car toutes. les mesures de sauvegarde environnementale aient été bien définies dans le rapport d'évaluation à travers un PGES et mises en œuvre par le projet. Observation stricte des normes des cahiers de charges pour les pisciculteurs pêcheurs artisanaux et opérateurs de la filière encadrés par le projet Le suivi environnemental des actions du projet assuré par les missions de la Banque et l'Emprunteur. Cependant, la surveillance des côtes et la gestion rigoureuse des stocks halieutiques assurées partiellement avec l'appui du gouvernement suite au retrait du financement AFD de cette composante.
	<ul style="list-style-type: none"> Les Dispositions fiduciaires 	3	3	Satisfaisante. Conformité avec conditions et accords de prêt satisfaite ; FDR payés et justifiés régulièrement à la satisfaction de la Banque, suspensions des

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
				décassements faute de paiement des remboursements du prêt ; et les fonds de contrepartie payés seulement à hauteur de 130,38% des prévisions.
	<ul style="list-style-type: none"> Les accords conclus dans le cadre du projet 	4	3	Satisfaisante. La Banque a respecté l'ensemble des accords conclus dans le cadre du projet.
	2. La qualité de la supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions.	3	3	Satisfaisante. Le projet supervisé de manière régulière. Près de 12 missions au total effectuées dont 9 de terrain durant l'exécution du projet et une revue à mi-parcours effectuée en 2006 (fin initial du projet) et 9 missions d'audit. Ce nombre de missions de la Banque est jugé satisfaisant mais leur composition inadéquate (absence environnementaliste, expert spécialiste de micro-fiance, expert spécialiste en infrastructures de pêche&aquaculture, et expert Suivi&Evaluation).
	3. La surveillance de la gestion du projet par la Banque a été satisfaisante.	4	3	Satisfaisante car surveillance gestion du Projet par la Banque comme projet complexe jugée satisfaisante.
	Le PAR a été fourni à temps	4	4	Les RAP de l'Emprunteur et de la Banque ont été fournis à temps
	NOTE PARTIELLE SUR LA SUPERVISION	3,50	3	Satisfaisante
	NOTE GLOBALE SUR LA PERFORMANCE DE LA BANQUE	3	3	Satisfaisante
<p>La notation globale est donnée : Très satisfaisant, Satisfaisant, Passable et Mauvaise. La note globale est la moyenne des sous-critères.</p> <p>(i) Très satisfaisant (HS) : 4 (ii) Satisfaisant (H) : 3 (iii) Passable (US) : 2 (iv) Mauvaise (HUS): 1</p>				

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
Performance de l'Emprunteur	Conception et état de préparation			
	1. Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sont clairement définies.	4	4	Très satisfaisante car responsabilités sur la mise en œuvre du projet clairement définies dans l'accord de prêt, et documents de travail du projet
	2. Les documents requis pour la mise en œuvre (documents sur les spécifications, la conception, la passation des marchés, etc.) sont prêts au moment de l'évaluation.	2	2	Peu satisfaisante. Documents de mise en œuvre de la Banque disponibles et remis à l'Emprunteur et la CEP après l'évaluation du projet sans atelier de formation sur les règles et procédures de la Banque pour le personnel de la CEP au démarrage du projet
	3. Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont approuvés; la collecte des données de base est achevée ou en cours	2	1	Très peu satisfaisante car capacité surestimée de l'Emprunteur à réaliser de façon satisfaisante le suivi-évaluation interne et externe du projet avec indicateurs sur les résultats,

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
				effets et impacts. Pas de S&E établi et opérationnel pour suivre les actions du projet. Absence de situation de référence établie au démarrage du projet. Pas de preuve de l'utilisation des statistiques et autres données sur la zone du projet dans le RAP.
	NOTE PARTIELLE SUR LA CONCEPTION ET DE L'ETAT DE PREPARATION DU PROJET	3	2	Peu satisfaisante
Mise en œuvre				
	1. L'Emprunteur s'est conformé aux :			
	<ul style="list-style-type: none"> Mesures de protection environnementale 	3	3	Satisfaisante. Toutes les mesures de sauvegarde environnementale ont été définies dans le rapport d'évaluation à travers un PGES et mise en œuvre par le projet. Observation stricte des normes des cahiers de charges pour les pisciculteurs, les pêcheurs artisanaux et les opérateurs de la filière encadrés par le projet Le suivi environnemental des actions du projet assuré par les missions de la Banque et l'Emprunteur.
	<ul style="list-style-type: none"> Dispositions fiduciaires 	3	3	Satisfaisante. Conformité avec conditions et accords de prêt et don satisfaite et respectée, Paiement de la contrepartie en surplus et à hauteur de 130,38% des prévisions. Les fonds de crédit au CRG et Yété-Mali rétrocédés aux bénéficiaires de façon satisfaisante avec un taux remboursement moyen de plus de 96%.
	<ul style="list-style-type: none"> Accords conclus dans le cadre du projet 	3	2	Peu satisfaisante car conformité avec conditions et accords de prêt FSN. Mais la satisfaction de conditions préalables au premier décaissement réalisée avec retard. Les suspensions répétitives des décaissements et la faible supervision des entreprises adjudicataires des travaux avaient contribué au retard d'exécution du projet. La CEP avait connu plusieurs relocalisations après son érection en Direction générale du MPA.
	2. L'Emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées par la Banque dans le cadre de sa supervision du projet.	3	2	Peu satisfaisante car la majorité des recommandations et décisions des missions de supervision/revue et de dialogue de la Banque mises en œuvre par l'Emprunteur de manière peu satisfaisantes, notamment la gestion des contrats avec les prestataires.
	3. L'Emprunteur a collecté et utilisé les informations du suivi pour la prise des décisions.	2	1	Très peu satisfaisante. Système de suivi-évaluation préconisé pour le projet non opérationnel et pas utilisé pour prise de décision sur la mise en œuvre du projet. Le manque de cadres de qualité en suivi-évaluation et l'absence de situation de référence de départ sont à déplorer.

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
	NOTE PARTIELLE SUR LA MISE EN OEUVRE	3	2	Peu satisfaisante
	OVERALL BORROWER PERFORMANCE SCORE	3	2	Peu satisfaisante
<p>La notation globale est donnée : Très satisfaisant, Satisfaisant, Passable et Mauvaise. La note globale est la moyenne des sous-critères.</p> <p>(v) Très satisfaisant (HS) : 4 (vi) Satisfaisant (H) : 3 (vii) Passable (US) : 2 (viii) Mauvaise (HUS): 1</p>				

CONCEPTION DU S&E, MISE EN ŒUVRE ET UTILISATION

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
Conception du S&E	Conception du S&E			
	Système de suivi-évaluation	2	1	Très peu satisfaisante. Deux types de suivi-évaluation du PDPAP préconisés à l'évaluation à savoir : (i) <u>suivi-évaluation interne permanent</u> de l'ensemble des activités du projet assuré par le personnel de la Cellule d'exécution du projet, et (ii) <u>suivi-évaluation externe</u> assuré annuellement par le bureau de stratégies de développement (BSD) du cabinet du Ministère des Pêches et de l'Aquaculture (MPA). La collecte des données statistiques du projet sera faite avec la participation des acteurs de la filière par les enquêteurs de terrain, les encadreurs/animateurs du projet et les cadres du bureau de stratégie de développement (BSD) du Cabinet du Ministère des Pêches et de l'Aquaculture (MPA) et un suivi environnemental du projet prévu par les services du Ministère chargé de l'Environnement. Des enquêtes sur des sujets spécifiques seraient menées dès que nécessaires. Ce dispositif préconisé à l'évaluation n'a pas fonctionné faute de personnel qualifié du suivi-évaluation et de ressources affectés à cette activités; et (ii) <u>suivi-évaluation externe</u> assuré annuellement périodiquement par le BSD) et les services spécialisés du MPA et du MENV pour le suivi environnemental n'a pas non plus fonctionné. Un comité de coordination du projet était prévu. Une <u>revue à mi-parcours</u> prévue en fin de 3ème année d'exécution du projet. Absence de situation de référence de départ et système de S&E opérationnel
	Plan de suivi et indicateurs	2	1	Très peu satisfaisante. Le rapport d'évaluation du projet avait bien défini les tâches du S&E interne et externe du projet ainsi que le processus de supervision et d'orientation des activités du projet par son Comité de Coordination du projet en cohérence avec les objectifs nationaux : (i) un suivi des activités et des réalisations physiques du projet ; (ii) un suivi continu des effets et impacts du projet sur les groupes cibles à partir d'un tableau d'indicateurs clés, constitués à partir d'enquêtes socio-économiques réalisées au cours de la première année d'exécution du projet ; (iii) un suivi environnemental du projet et des mesures de mitigation retenues à l'évaluation. Les indicateurs de suivi du cadre logique de l'évaluation étaient insuffisants pour apprécier à la fois les réalisations, des effets et impacts du projet avec des phases intermédiaires.
Rapport sur le suivi-évaluation	NA	1	Très peu satisfaisante. Les deux équipes chargées du suivi-évaluation interne et externe devaient établir des rapports de suivi-évaluation à soumettre au FSN et à l'Emprunteur mais le RAP ne fait pas mention de cette pratique. En plus, le	

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
				Comité de coordination ne s'était pas réuni.
	Données de référence	2	1	Très peu satisfaisante. Pas de situation de référence établie au démarrage du projet et aucune étude socioéconomique réalisée sur les effets et impacts du projet.
	NOTE SUR LA CONCEPTION	2	1	
Mise en œuvre du S&E	Mise en œuvre du S&E			
	Personnel et équipement	NA	2	Peu satisfaisante. En dehors du Coordinateur du projet, le personnel du suivi-évaluation n'était pas spécifié à l'évaluation. Pas de personnel et équipements et ressources spécifiques affectés à cette activité. Le recours est fait au personnel du BSD du cabinet du MPA sans indiquer les moyens de leur intervention.
	Collecte et analyse des données	2	1	Très peu satisfaisante. Documentation disponible insuffisante dans le RAP pour prouver la collecte des données pour le S&E. En plus, le RAP ne fait pas mention du traitement fiable des données et informations collectées et de la production des rapports de suivi-évaluation sur les effets et impacts du projet dans sa zone d'exécution.
	Rapport de suivi-évaluation	NA	2	Peu satisfaisante. Les rapports techniques et d'avancement produits régulièrement par le CEP du projet sont de qualité satisfaisante. Mais aucun rapport de suivi-évaluation n'a été produit par la CEP.
	NOTE DE MISE EN OEUVRE	2	2	Peu satisfaisante
Utilisation du S&E	Rapport d'avancement du projet	3	3	Satisfaisante. Les rapports d'avancement trimestriels et annuels ainsi que les techniques produits de manière régulière avec les données de suivi physique et financier collectées par la CEP ont été soumis à la Banque pour avis.
	Utilisation du S&E par l'Emprunteur	2	1	Très peu satisfaisante. La surveillance de la mise en œuvre du projet par l'Emprunteur a été à la fois basée sur les informations tirées du système de suivi des activités du projet par la CEP uniquement. Le Comité de coordination du projet ne s'était jamais réuni. pilotage du projet. Par conséquent, le système de suivi-évaluation mis en place n'avait pas fonctionné.
	Utilisation du S&E pendant la supervision et le RAP	NA	2	Peu satisfaisante. Le système a été utile pendant les supervisions, en termes de suivi de réalisations physiques et financières. Il n'a pas fourni au RAP des indicateurs relatifs aux effets et impacts du projet prévus dans le cadre logique à l'évaluation (amélioration de la ration protéique animale suite augmentation de la consommation de poissons), l'incidence de la pauvreté, les niveau des revenus des bénéficiaires du projet, etc.).

Critères	Sous-critères	Note du RAP	Validation OPEV	Justification / raison de l'écart / déconnexion / Commentaires
	NOTE SUR L'UTILISATION	2,50	2	Peu satisfaisante. Dispositif de système de suivi-évaluation préconisé à l'évaluation du PDPAD pas utilisé comme un outil de prise de décision pour son exécution et de mesures prises par la Banque et l'Emprunteur pour y remédier.
	NOTATION GLOBALE DE LA PERFORMANCE DU S/E	2	1	Très peu satisfaisante

EVALUATION DE LA QUALITE DU RAP

Critère	RAP-EVN (1-4)	Commentaires
QUALITE DU RAP		
1. Degré et qualité de l'exhaustivité des éléments de preuves et de l'analyse du RAP pour étayer les notations des différentes sections.	2	Peu satisfaisante car le rapport a fourni des informations justes et détaillées à la fois sur les réalisations physiques des principales composantes du projet mais absence d'éléments de preuve sur les résultats obtenus par le projet en termes d'effets et impacts ressentis dans la zone du projet (Annexes du RAP et cadre logique)
2. Degré d'objectivité des notes d'évaluation du RAP	3	Satisfaisante car notes d'évaluation objectives mais des petites corrections apportées aux différentes notes du RAP pour les harmoniser avec le texte du RAP sur la base des informations disponibles sur le projet et dans le RAP.
3. Degré de cohérence interne des notations d'évaluation du RAP ; inexactitudes ; incohérences (dans les différentes sections) entre les textes et les notations ; cohérence entre la note globale et les notations des différentes composantes.	3	Satisfaisante car les notations ont été en générale bien faites dans le RAP et les incohérences mineures corrigées
4. Degré d'identification et d'évaluation des facteurs clés (internes et exogènes) et des effets inattendus (positif et négatif) ayant affectés la conception et la mise en œuvre	2	Peu satisfaisante. Les délais assez longs pour le démarrage du projet à cause de : (i) la satisfaction tardive des conditions préalables au premier décaissement, (ii) l'instabilité sociopolitique récurrente du pays, (iii) les suspensions répétitives pour arriérés de remboursement des échéances de prêts par le gouvernement, et (iv) les faibles capacités techniques et financières des entreprises locales adjudicataires des travaux des infrastructures de base de pêche et d'aquaculture, et (v) la faiblesse avérée de l'Emprunteur à superviser les entreprises locales prestataires à respecter les clauses contractuelles pour la réalisation des travaux des infrastructures de base.
5. Adéquation du traitement des mesures de sauvegarde, des questions fiduciaires et de l'alignement et l'harmonisation.	3	Satisfaisante. Toutes les mesures de sauvegarde environnementale et des questions fiduciaires exécutées de manière satisfaisante. Sauf l'AFD n'a pas respecté ses accords de prêt suite à son retrait du financement de la composante relative à la surveillance des zones de pêche maritime.
6. Degré de solidité des processus de génération et d'analyse des données (y compris les taux de rentabilité) en appuie à l'évaluation du RAP.	1	Très peu satisfaisante. En l'absence de situation de référence claire au départ et de dispositif de S&E, le degré de solidité de génération et d'analyse de données du système de suivi-évaluation préconisé par le projet a été faible
7. Adéquation globale de l'accessibilité des éléments de preuves (à partir du RAP, y compris les annexes et les autres données fournies)	2	Peu satisfaisante. Documentation sur la réalisation des extrants est disponible mais documentation du RAP insuffisante sur les effets et impacts du projet.
8. Dans quelle mesure les enseignements tirés (et les recommandations) sont clairs et fondés sur l'évaluation du RAP (éléments de preuve et analyse)	3	Satisfaisante. Les principaux enseignements du RAP sont clairs et basés sur les résultats physiques obtenus et les leçons de la mise en

		œuvre du projet qui pourront servir dans le cadre de projets similaires futurs dans le pays (Accords de prêt et de don, recommandations, Annexes du RAP, rapports et documents du projet).
9. Degré de clarté et d'exhaustivité du RAP	3	Rapport bien écrit et précis selon le nouveau format du RAP
Autres (à spécifier)		
Note sur la qualité du RAP	3,00	Satisfaisante mais manque d'analyse des résultats en termes d'effets et impacts du projet
Conformité du RAP avec les directives (RAP/OM ; OPEV)		
1. Délais de livraison du RAP (A temps = 4; en retard = 1)	1	En retard
2. Degré de participation de l'Emprunteurs, Co-financier et du Bureau Extérieur dans la préparation du RAP ***	4	Le RAP réalisé par la mission de consultants de la Banque avec la coopération active de l'Emprunteur.
3. Autres aspects (à spécifier)		
Note sur la conformité du RAP	3	Satisfaisante et le RAP conforme au nouveau format de la Banque; mais les informations du RAP adaptées au nouveau format pour l'établissement de la note de revue de l'OPEV du PDPAP, projet évalué en décembre 1999
*** Noté Elevé/exemplaire (4), ou substantiel/significatif (3), ou modéré (2), ou négligeable (1)		A temps